

Les Gueules Cassées *Sourire Quand Même*

Association fondée en 1921 reconnue d'Utilité Publique décret du 25 février 1927

NUMÉRO **328** NOVEMBRE 2013



REPORTAGE Au royaume des centaures,
voyage en terre saumuroise p.16



HISTOIRE
Bataille
de la Somme :
le Verdun allié
p. 8

Sommaire



Actualité p. 4

Coopération franco-russe



Histoire p. 8

Bataille de la Somme : le Verdun allié

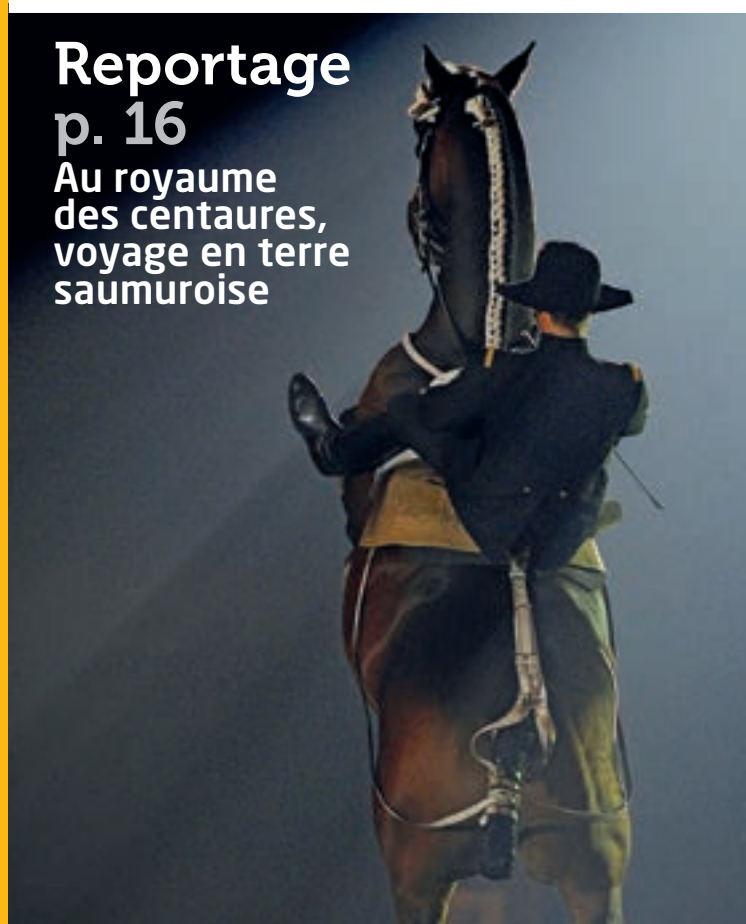


Expressions p. 14

Quand les mots se mobilisent !

Reportage p. 16

Au royaume des centaures, voyage en terre saumuroise



Carnet p. 22

Souvenir p. 25

En régions p. 28

Culture p. 34

À savoir p. 36

Organisation p. 48

Éditorial

Droit à réparation

Comme les six autres associations du Comité d'Entente des Grands Invalides de Guerre, nous sommes quotidiennement au service de camarades blessés.

Les multiples contacts établis avec eux permettent d'évaluer leur perception, et celle de leurs proches, des conditions dans lesquelles s'exerce à leur profit le droit à réparation.

Au stade actuel des réformes en cours, il apparaît certes que de spectaculaires progrès se sont produits dans les prestations apportées aux blessés. Mais force est de constater que depuis quelque temps se répand le sentiment d'une progressive et inexorable dégradation des conditions dans lesquelles le droit à réparation s'exerce à leur endroit.

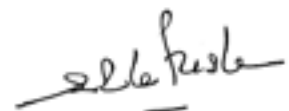
De nombreux camarades expriment leur désarroi devant la complexité des procédures en vigueur et l'intransigeance avec laquelle leur strict respect leur est imposé. Rares sont ceux qui disent avoir été traités avec la bienveillance pourtant prescrite par les textes depuis la loi du 31 mars 1919, ou même avoir été tout simplement guidés avec considération. Beaucoup se sentent totalement désarmés face à une administration qui n'aurait pour principal souci que de réduire au strict minimum possible les prestations qu'ils estiment légitimes.

Confrontés à cette situation injuste, nous avons décidé, en plein accord avec nos associations sœurs du Comité d'Entente des Grands Invalides de Guerre, de réaliser une étude visant à recenser de façon concrète, objective et documentée les difficultés principales que rencontrent aujourd'hui trop de camarades pour faire valoir leurs droits, et de suggérer les pistes de réflexion et d'action de nature à améliorer la situation, et à rendre toute sa substance au droit à réparation.

Cette étude est en voie d'achèvement. Elle sera adressée dans le courant du mois de novembre à toutes les hautes autorités impliquées dans telle ou telle phase du complexe parcours qui devrait permettre au blessé de faire valoir ses droits. Nous vous tiendrons bien sûr informés des résultats.

À travers ce projet, nous avons en tout cas la satisfaction de faire envers vous notre devoir associatif, tout en œuvrant au bénéfice de tous nos camarades d'infortune et de gloire.

Bertrand de Lapresle
Vice-président de l'Union des
Blessés de la Face et de la Tête
« Les Gueules Cassées »



Actualité

Coopération franco-russe



Le vendredi 4 octobre 2013 se sont tenues dans les locaux de la Fondation des Gueules Cassées les deuxièmes Rencontres franco-russes de chirurgie cranio-maxillo-faciale. Depuis près de dix ans, le docteur Roman

Khonsari, aujourd'hui chef de clinique en chirurgie maxillo-faciale à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris, travaille avec le docteur Alexandre Ivanov, chef du département chirurgical pédiatrique à l'Institut central de stomatologie et

de chirurgie maxillo-faciale de Moscou. Ils tentent ensemble de construire une collaboration franco-russe aussi bien sur le plan chirurgical que sur le plan académique.

En haut : le docteur Alexandre Ivanov, de l'Institut central de stomatologie et de chirurgie maxillo-faciale de Moscou.

Ci-contre : le docteur Roman Khonsari, de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris.



Le docteur Marie-Andrée Roze-Pellat devant le nouvel avion de transport militaire A400M.



Le docteur Roze-Pellat découvre l'A400M

L'Association des chirurgiens-dentistes de Réserve dans la région de Saint-Germain-en-Laye a organisé, sous l'égide du GORSSA (Groupement des Organisations de Réservistes du Service de Santé des Armées), une journée médico-militaire partagée entre conférences et visites.

Le docteur Marie-Andrée Roze-Pellat, chef du service maxillo-facial des Invalides et vice-présidente de la Fondation des Gueules Cassées, a découvert à cette occasion le nouvel avion de transport militaire A400M, dont les concepteurs ont adapté l'équipement aux contraintes des unités d'évacuation sanitaires aériennes.



Passage de témoin

Patrice Rézeau, notre directeur adjoint chargé de la vie associative, a informé, fin juillet 2013, le président et le directeur général de sa volonté de cesser ses activités pro-



Patrice Rézeau.

fessionnelles d'ici la fin de l'année 2013, après 34 ans au service de l'UBFT.

Patrice Rézeau cessera ses fonctions le 29 novembre 2013. Tenant compte de son implication dans la vie de notre association, le conseil d'administration l'a nommé, à l'unanimité, « membre d'honneur ».

Sachant que trouver un successeur à Patrice Rézeau ne serait pas chose aisée eu égard à la grande diversité des missions remplies, le directeur général avait mené une réflexion depuis quelques mois. Il a estimé que la bonne connaissance des « Gueules Cassées », indispensable pour tenir ce poste, pouvait se trouver parmi les délégués régionaux, et en particulier chez Alain Bouhier, qui a été remarqué, depuis plusieurs années, pour le professionnalisme mis dans l'organisation administrative et logistique de sa délégation niçoise ainsi que pour ses qualités d'écoute vis-à-vis



Alain Bouhier.

des membres et des conjoints survivants. Le conseil d'administration du 30 septembre 2013 a approuvé à l'unanimité le recrutement d'Alain Bouhier au poste de directeur adjoint, chargé de la vie associative.

Il a rejoint l'équipe du siège dès le 1^{er} octobre 2013 pour une période de passation de consignes de deux mois.



*L'aubade de la Musique de la Légion
au Coudon, le 12 septembre 2013.*



La Musique de la Légion au Coudon

Le 12 septembre dernier, la Musique de la Légion étrangère donnait une représentation exceptionnelle au Coudon, avec ses soixante-deux exécutants, képis blancs, épauettes vertes et rouges, cuivres étincelants et,

bien sûr, le chapeau chinois. Ils étaient placés sous les ordres du lieutenant-colonel Émile Lardeux, extraordinaire chef de musique, qui sait remarquablement, avec son sourire et son humour, faire partager chaque moment de

l'aubade avec les spectateurs. Les Gueules Cassées adressent un grand merci au général Christophe de Saint Chamas, Commandant la Légion étrangère, pour avoir offert ce grand moment aux « blessés de toutes les guerres ».

Histoire

Bataille de la Somme : le Verdun allié



*Le régiment
de Cheshire dans
une tranchée
de la Somme.*

Le lundi 1^{er} juillet 1916 à 7h30, débute une gigantesque offensive anglo-française sur la Somme. Les forces alliées tentent d'enfoncer les troupes allemandes fortifiées sur une ligne nord-sud de 45 km, dans un triangle formé par les villes d'Albert, de Péronne et de Bapaume. Elle se soldera par un quasi *statu quo* après quatre mois d'assauts répétés...



 *Mitrailleurs australiens de retour des tranchées, lors de la bataille de la Somme.*

Verdun était un duel franco-allemand, la Somme sera la première bataille mondiale de l'Histoire. La plus meurtrière aussi, avec plus d'un million de morts, blessés ou disparus parmi les seules forces militaires. La décision de lancer une vaste offensive sur le front de la Somme avait été prise lors de la conférence interalliée de Chantilly en décembre 1915. Deux raisons principales guidèrent ce choix de campagne. La première visait à permettre une meilleure coopération des forces de l'Entente sur la portion du front occidental où s'établissait leur jonction. La seconde relevait de facteurs d'ordre logistique, du fait de sa proximité avec les grands axes de liaison et les principaux foyers de production de l'arrière. Le plan de l'offensive s'avérait quant à lui plus classique : percer les lignes adverses et, en cas de succès, pousser l'avantage plus au nord

en direction des principales voies de communication de l'ennemi. L'offensive déclenchée par l'armée allemande sur Verdun en février 1916 viendra toutefois contrarier les préparatifs de la bataille en obligeant les Français à raccourcir leur front d'attaque et à réduire leur participation à la seule 6^e armée.

De l'offensive à l'usure

Les troupes tricolores commandées par les généraux Fayolle et Micheler au sud ainsi que les armées anglaises des généraux Rawlinson, Gough et Allenby au nord font donc face à la 2^e armée allemande sous les ordres du général von Below. L'offensive est précédée par une intense préparation d'artillerie. Durant une semaine, pas moins de 1,6 million d'obus tomberont sur les lignes germaniques. Quelques minutes avant l'assaut, les sapeurs

britanniques font sauter deux énormes mines sous les tranchées ennemies. Convaincu d'avoir liquidé toute résistance et soucieux d'épargner à ses hommes une fatigue inutile, le général en chef britannique, Sir Henry Rawlinson, leur recommande de monter à l'assaut en ordre de parade et non pas en

suite page 10



 *Message destiné aux Allemands écrit à la craie par un artilleur : « Puisse la fin être heureuse. »*



Anzacs : Les oubliés de la Grande Guerre



Les Anzacs dans la péninsule turque de Gallipoli.

Si le rôle des Britanniques est souvent sous-estimé dans les publications françaises sur la Première Guerre mondiale, que dire de celui des Anzacs, ces 400 000 boys venus d'Australie et de Nouvelle-Zélande ? Débarqué en Égypte en décembre 1914, l'Australian and New Zealand Army Corps – qui se fera connaître sous l'acronyme d'Anzac – compte 30 000 Australiens et 10 000 Néo-Zélandais, tous volontaires*. D'abord envoyé en Égypte pour défendre le canal de Suez contre les Ottomans, ce corps expéditionnaire est engagé à partir d'avril 1915 dans la péninsule turque de Gallipoli. Cette bataille est aujourd'hui perçue comme une manière d'acte de naissance pour des pays qui, jusque-là, se vivaient comme des colonies de Sa Gracieuse Majesté britannique. Les Anzacs, dont c'est le baptême du feu, vont vivre là huit mois d'enfer face à un ennemi redoutable. Ils ne parviendront jamais à déborder de leurs têtes de pont et subiront des pertes très lourdes.

Le général William Throsby Bridges sera même tué à la tête de ses hommes.

Après avoir été renforcés et réorganisés en deux corps d'armée, ils sont envoyés durant l'été 1916 sur le front français, où ils participent aux derniers combats de la bataille de la Somme. Au printemps de 1917, ils s'illustrent contre les positions allemandes de la ligne Hindenburg, puis dans les batailles de Messine et de Langemarck, au sud d'Ypres. En avril 1918, les « Aussies » reprennent Villers Bretonneux. Le 29 août 1918, ce sont les « Kiwis » qui libèrent Bapaume. Lorsque sonne le clairon de l'Armistice, sur les 331 814 Australiens qui ont servi outre-mer, 61 966 ont été tués et 152 171 blessés. Côté néo-zélandais, ces chiffres s'établissent à 100 444 hommes déployés pour 16 697 morts et 41 317 blessés.

JEAN-PIERRE TURBERGUE

**La conscription ne fut adoptée en Nouvelle-Zélande qu'en 1916 et fut constamment repoussée en Australie pendant toute la durée de la guerre.*



Les « red poppies » symbolisent dans tout le monde anglo-saxon l'hommage dû aux héros des guerres passées.



courant. Or, les Allemands, endurcis par deux années éprouvantes, ont résisté aux bombardements et attendent l'offensive de pied ferme. La plupart des soldats anglais sont quant à eux engagés volontaires, sans aucune expérience du feu. Dès les premières minutes, ils succombent en rangs serrés sous le tir des mitrailleuses. Effrayé par l'ampleur des pertes, le général Rawlinson songe alors à un repli mais il en est empêché par son supérieur,

le général Sir Douglas Haig. Ce 1^{er} juillet 1916 détient toujours le triste record du jour le plus sanglant de l'histoire de l'armée anglaise, avec 58 000 victimes dont plus de 19 000 morts.

Les efforts répétés des Franco-Britanniques au cours des premières semaines de combat réussissent à faire reculer l'adversaire sans véritables conséquences majeures. Les troupes du Kaiser parviennent à s'accrocher au terrain depuis leurs retranchements fortifiés et leurs lignes de défense établies en profondeur. À partir de la mi-juillet, l'enlèvement de l'offensive contraint le commandement français à réviser à la baisse ses objectifs en portant l'essentiel de son effort au nord

de la Somme aux côtés des forces britanniques. Au cours de cette seconde phase, la poussée décisive se transforme en guerre d'usure dans laquelle se succèdent de très nombreux assauts de grignotage. À la fin novembre, face à l'épuisement des troupes et aux intempéries qui gênent considérablement l'évolution des hommes et le transport du matériel, le commandement allié se résout à cesser les opérations. Après cinq mois de combats presque sans interruption, un constat d'échec s'impose aux deux camps, qui, l'un sur la Somme, l'autre à Verdun, ne sont pas parvenus à lever le blocage stratégique mis en place à la fin 1914.

suite page 12



Un soldat britannique blessé à la tête montre le casque qui lui a sauvé la vie lors de la première bataille de la Somme.



Les Australiens acclament le roi.

Prisonniers allemands capturés au cours d'une avancée.





▲ « Les soldats de l'Empire, leurs patries et leurs champs de bataille ». Affiche exposée à l'Historial de la Somme.

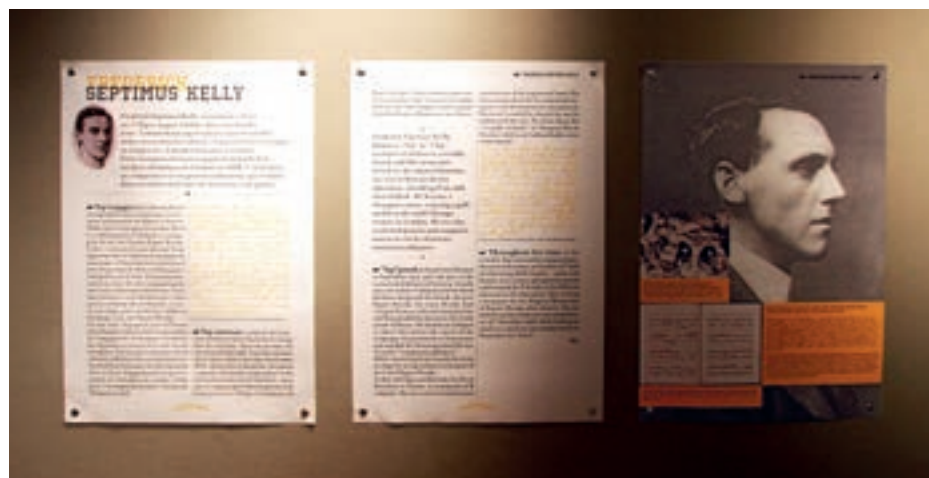
D'immenses pertes alliées

Venus du Canada, d'Écosse, d'Australie, de Nouvelle-Zélande, du Sénégal, d'Inde, d'Afrique du Sud, de Madagascar, de Grande-Bretagne, de France et d'Allemagne bien sûr, ils seront au final plus de trois millions de soldats à s'affronter dans les plaines picardes entre juillet et novembre 1916. Par la diversité des pays engagés, la bataille de la Somme témoigne du caractère mondial du conflit. Par les pertes sanglantes qu'elle engendre dans les rangs du Commonwealth, elle a marqué à jamais la mémoire collective des sujets de la Couronne. D'autant plus fortement que la « Nouvelle armée » du général Haig – 26 divisions en ligne et 3 divisions de cavalerie – avait été formée à partir de communautés géographiques et/ou professionnelles qui ont sacrifié autour d'Albert, de Gommécourt, d'Ovillers, de la Boisselle

ou de Thiepval une partie de leur jeunesse. L'unité des Terre-Neuviens, décimée à plus de 90 %, en est le cruel exemple.

Le tribut payé par les officiers britanniques fut lui aussi extrêmement lourd : 1 000 d'entre eux furent tués, badine

à la main, au cours des premières heures de combat. Impréparation, inexpérience, erreurs stratégiques... quelle qu'en soit l'origine, le désastre de la Somme est écrit en lettres de sang dans l'Histoire. Pour autant, au-delà des échecs des premiers jours, le courage de l'armée d'outre-Manche n'eut d'égal que le niveau inédit de ses pertes humaines. Les ripostes allemandes donnèrent lieu, sous une pluie battante, à des corps-à-corps violents, des combats sans merci. Un officier blessé d'un régiment de Highlanders témoigna ainsi, dans une lettre, de la prise du bois de Mametz au début de juillet, qui fit près d'un millier de prisonniers allemands : « C'était le plus beau spectacle que j'eusse vu de ma vie. Il y avait 600 boches de tout rang, s'avançant en colonne à travers la campagne, dans la direction de l'arrière; il va sans dire qu'ils étaient désarmés. Et de quoi croyez-vous que se composait leur escorte? De trois gail-lards en loques, de notre bataillon, cou-verts de sang, de poussière et de haillons, l'arme sur l'épaule, et ayant l'air de défiler à la parade... Cela me parut admirable; aussi j'emboîtai le pas, pour fermer la marche; et c'est ainsi que j'arrivai au poste de secours. Mais j'avais beau marcher derrière six cents boches,



▲ Une exposition temporaire de l'Historial de la Somme est consacrée à des biographies de soldats australiens engagés volontaires.



Thiepval : « Missing of the Somme* »



L'Historial de la Grande Guerre, dans la Somme, est abrité dans le fort Vauban de Péronne.

il me fut impossible d'égaliser l'air fanfaron des trois gaillards de tête! ».

Après cinq mois de lutte acharnée, de vie insalubre au fond des tranchées, les troupes alliées avaient repoussé les forces allemandes sur seulement une dizaine de kilomètres. Cette maigre avancée dans les plaines de la Somme mit hors de combat plus de 420 000 soldats britanniques dont 200 000 morts ou disparus. Le mémorial de Thiepval, témoin de ce carnage, accueille les sépultures de près de 75 000 d'entre eux. Il demeure encore à ce jour un lieu de pèlerinage et de mémoire très fréquenté (cf. encadré).

Historial de la Somme : des hommes dans la guerre

Cette internationalisation du conflit trouve une résonance toute particulière dans la collection temporaire de l'Historial de la Somme consacrée à des biographies de soldats australiens engagés volontaires, combattants de la Somme, égarés dans la tourmente au cœur d'un continent lointain et inconnu (cf encadré). Symboliquement implanté dans ce département toujours marqué par les traces des combats,

ce musée est également centre international de recherche et espace de documentation. Son mode de présentation se veut comparatiste, mettant en parallèle pour chaque thème traité les productions des trois principaux belligérants : allemands, français et anglais. Ce parti pris affirmé – qui constitue l'une de ses grandes originalités – explique comment les populations ont réagi face à une conflagration d'une dimension jusqu'alors inconnue selon leurs origines, leur culture et leurs traditions. Un espace audiovisuel propose un court métrage de 30 minutes consacré à la bataille de la Somme. Divisé en trois parties, intitulé *En Somme*, il a été conçu par l'historien Laurent Veray. Projetés sur grand écran, films d'archives et témoignages de soldats alternent en une singulière confrontation des représentations relatives aux trois belligérants. Le musée expose enfin la série des cinquante eaux-fortes *Der Krieg* – « La Guerre » – réalisées en 1924 par Otto Dix, artiste allemand engagé volontaire et traumatisé par son expérience du feu.

ÉRIC DUMOULIN

Le Mémorial de la Somme, érigé en 1932 par le gouvernement britannique, est dédié aux 73 367 disparus britanniques et sud-africains tombés entre juillet 1915 et mars 1918, et qui n'ont pas de tombes connues. Leurs noms sont gravés sur les 16 piliers qui constituent la base de l'édifice en arche, haut de 45 mètres. Il s'agit du plus important monument britannique en France et dans le monde. Plus de 160 000 visiteurs visitent le site chaque année. Le cimetière militaire témoigne des principes de commémoration britanniques : noms gravés sur une stèle ou un monument, uniformité des stèles et absence de toute distinction entre les morts, quels que soient leur grade militaire, leur rang social ou leur religion. La Croix du Sacrifice, fixée sur une base octogonale, porte sur sa flèche une épée de bronze. Enfin, la Pierre du Souvenir porte l'inscription tirée du livre de l'Ecclésiaste : *Leur Nom vivra à jamais*.

**Les disparus de la Somme.*

Quand les mots se mobilisent !

Les mots et expressions dont nous usons ont effectué un long voyage avant de parvenir jusqu'à nous et nous ignorons parfois leur signification originelle. Nombre d'entre eux prennent source dans l'art de la guerre ou le quotidien des combattants.

« AUTANT » OU « AU TEMPS » : DUEL SUR LE PRÉ DE L'ORTHOGRAPHE !

L'origine de l'expression « **au temps pour moi** » reste assez mystérieuse. Il est communément admis qu'elle soit issue du langage militaire, dans laquelle *au temps!* se dit pour commander la reprise d'un mouvement depuis le début.

On aurait ensuite glissé du sens de « c'est à reprendre » à l'emploi figuré : « au temps pour moi » signifie aujourd'hui que l'on reconnaît son erreur et que l'on va reprendre, reconsidérer les choses depuis le début.

Maurice Genevoix, auteur majeur de la Première Guerre mondiale, l'emploie ainsi dans son livre *Sous Verdun*, où un capitaine, s'apercevant qu'il a ordonné le feu par erreur, donne le contre-ordre : « Cessez le feu ! Au temps ! Au temps pour moi ! ».

Perdant de son sens, l'expression est souvent orthographiée « autant ». Irrecevable pour l'Académie française, cette graphie est plaidée par Claude Duneton, historien du langage, selon qui l'expression doit se comprendre comme : « Je ne suis pas



meilleur qu'un autre, j'ai autant d'erreurs que vous à mon service. »

Son principal argument réside en la présence, dans le dictionnaire des *Curiositez françoises* de 1640, de l'expression « autant pour le brodeur »

décrite comme « *raillerie pour ne pas approuver ce que l'on dit* ».

Autant dire qu'en d'autres temps, un tel duel linguistique se serait réglé sur le pré en... deux temps trois mouvements !

LA CUILLER À POT, SABRE DE MARINE OU LOUCHE DE CAMBUSE?

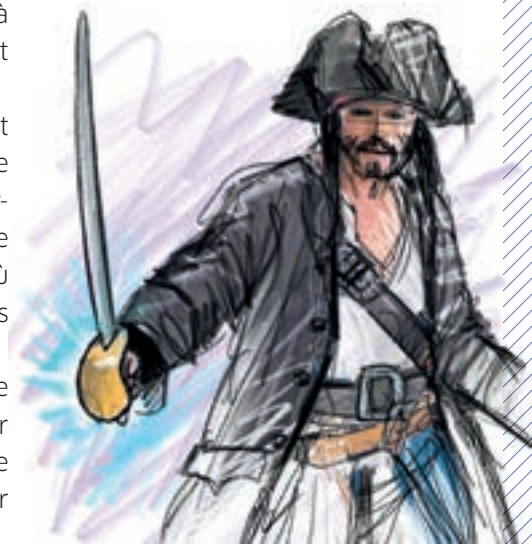


Régler une affaire en deux (ou trois) coups de cuiller à pot signifie très rapidement, sans difficulté apparente. Cette expression semble apparaître à la fin du XIX^e siècle. Deux origines sont évoquées :

La cuiller à pot est une louche qui permet de vider rapidement un récipient ou de servir vite de grandes louchées de nourriture. L'expression associée serait née dans le milieu militaire ou carcéral, où le rata des bidasses et des prisonniers était vite expédié !

Mais une autre origine parfois proposée la rapporte à la marine à voile. La cuiller à pot était en effet un sabre d'abordage muni d'une coquille en forme de cuiller destinée à protéger la main.

Quoi qu'il en soit, une assiette remplie, une fidèle épée et un bon coup... de pot font le bonheur du soldat !



À BRÛLE-POURPOINT, QUAND ON JOUE AVEC LE FEU...



Le pourpoint, vêtement masculin couvrant le torse et utilisé du XIII^e au XVII^e siècle, était objet de nombreuses expressions aujourd'hui inusitées : un « moule de pourpoint » désigne le corps, « se doubler le moule du pourpoint » avoue que l'on a mangé plus que de raison, un « pourpoint de muraille » nomme

discrètement une prison. « Mettre pourpoint bas » équivaut à se mettre au travail, à s'appliquer à une tâche ; on dirait aujourd'hui « se retrousser les manches ». « Se mettre en pourpoint » signifie également « se disposer à se battre », et « mettre une personne en pourpoint » la mettre... sur la paille.

L'expression « **à brûle-pourpoint** » signifie brusquement, sans ménagement, sans préparation ou, parfois, très à propos. Elle apparaît pour la première fois en 1648 sous la plume de Scarron et traduit précisément la notion « d'à bout portant ». La métaphore vient de « tirer à brûle-pourpoint », indiquant une telle proximité que la poudre du coup de feu brûle le vêtement de la victime.

Au début du XVIII^e siècle, elle suggère une nouvelle notion, temporelle et non spatiale cette fois, en prenant le sens d'« inopinément », qui indique la surprise.

Une surprise qui dure puisque, près de quatre siècles plus tard, elle fait toujours partie de notre langage !

ISABELLE COUSTEIL



Au royaume des centaures, voyage en terre saumuroise

À Saumur, depuis des siècles, chevaux et cavaliers sont souverains. Grâce à eux, l'équitation de tradition française est aujourd'hui consacrée par l'Unesco « patrimoine culturel immatériel de l'humanité ».



« Sous la grâce acquise, une science qui ne se voit pas. »

JÉRÔME GARCIN

Légèrement à l'écart de la ville posée sur les rives de la Loire, au terme d'une route de campagne bordée de bois et de prairies vallonnées, s'ouvre un domaine de 300 hectares consacré à l'équitation professionnelle et aux métiers du cheval.

Sept manèges, des centaines de boxes, une vingtaine de carrières et des kilomètres de pistes, une forge immense, une unité vétérinaire à la pointe de la modernité... le site de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE), de l'École nationale d'équitation (ENE) et de son corps enseignant, le célèbre Cadre Noir, est une véritable ruche. Pourtant, en cette matinée d'été y règnent sérénité et concentration. L'odeur de foin frais, de cuir et de corne brûlée

dans la forge, le tintement des fers sur le sol des écuries et leur martèlement assourdi par la sciure du manège, le souffle régulier d'un cheval au galop de travail, le cliquetis de son mors... Nous voici hors du temps, dans ce haut lieu où la perfection académique tissée au fil des siècles rejoint l'excellence sportive.

Ici, dans les pas des grands écuyers de l'Histoire se forment les compétiteurs olympiques français mais également des cavaliers venus du monde entier.

Un ancrage saumurois

La tradition équestre à Saumur remonte à Henri IV qui confie à Duplessis-Mornay le soin d'y créer une université protestante incluant une académie équestre. Plus tard, le ministre Choiseul, réorganisant la cavalerie de Louis XIV, y implante une école qui fonctionnera jusqu'à la veille de la Révolution. Les guerres révolutionnaires et napoléoniennes déciment la cavalerie française, vaillante mais insuffisamment formée, épuisée par les combats et les maladies.

suite page 18



« C'est dans la légèreté
que repose l'équitation
savante. »

GÉNÉRAL ALEXIS L'HOTTE, ANCIEN COMMANDANT
DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.



C'est tout naturellement à Saumur, dans les majestueux bâtiments encore visibles qui entourent la place du Chardonnet, que Louis XVIII réinstaure dès 1815 l'École de Cavalerie. Reconstituer les effectifs et normaliser l'équitation militaire en sont les principales missions encadrées

par les maîtres écuyers issus de Versailles, des Tuileries et de Saint-Germain, d'où leur nom de « cadre ». Saumur reste bientôt le seul site français dédié à l'instruction équestre des soldats et les écuyers, initialement civils, deviennent peu à peu exclusivement militaires.

Cheval de guerre

Les équidés sont depuis plusieurs millénaires alliés des combattants. Mules, mulets, chevaux lourds ou légers remplissent toutes les fonctions indispensables à la guerre. Agiles, forts et endurants, ils apportent aussi à l'homme

Des chevaux et des hommes

Au Musée de la Cavalerie, le capitaine Vergez, conservateur adjoint, nous montre de précieux documents anciens célébrant la relation unique entre l'homme et le cheval.

Si Bucéphale est aussi célèbre qu'Alexandre, d'autres le sont moins tel Iris XVI, monture du futur maréchal Leclerc, fusillé pour « acte de résistance » après avoir décoché un coup de pied mortel à un officier allemand. Dans la mémoire du Cadre Noir, le cheval Taine est également une figure. Médaillé d'or avec le commandant Lesage aux JO de 1932, réquisitionné en 1939, il mourra d'épuisement.





 *La croupade est l'un des trois sauts d'école.*

un compagnonnage précieux dans l'adversité.

En 1914, des centaines de milliers de chevaux sont engagés dans la bataille. La cavalerie est considérée comme un soutien logistique indispensable et l'élément offensif par excellence. Pourtant, elle apparaît de plus en plus vulnérable. Fin août 1914, un sixième des chevaux est inexploitable. À l'issue du conflit, 1 140 000 chevaux sont morts. Une plaque, apposée en 1923 au château de Saumur, leur rend hommage. Les officiers issus de Saumur se reconvertissent pour partie dans la nouvelle artillerie blindée et l'aviation. Une formation est néanmoins relancée dès 1919 et nombre d'écuyers seront affectés aux unités combattantes en 1939. La Seconde Guerre mondiale voit encore

s'affronter des unités de cavalerie dans les différents pays parties prenantes du conflit. Elles conduiront les dernières charges mémorables de l'Histoire.

Héroïques Cadets

Du 18 au 20 juin 1940, 2 500 hommes dont environ 800 élèves officiers de l'École de Cavalerie, sous-équipés, tiennent tête à trois divisions allemandes soutenues par la Luftwaffe. Ils retardent l'avancée allemande en défendant les ponts sur la Loire d'amont en aval de Saumur, avant d'être vaincus. Leur courage et leur panache seront salués par le général Feldt qui permettra aux survivants de regagner la ligne de démarcation et leur attribuera avec admiration ce nom de « Cadets ».

L'École de Cavalerie se replie alors sur

Tarbes. Le Cadre Noir, épargné par la dissolution de l'armée d'armistice, rejoint Fontainebleau. Deux ans plus tard, le général de Gaulle crée l'École militaire d'équitation.

La cavalerie destinée au combat a désormais disparu à l'exception de petites unités dédiées à des fins cérémonielles, à la patrouille, à la reconnaissance et aux missions de maintien de l'ordre. La Garde Républicaine est la dernière unité de cavalerie française et la plus grande au monde. Le Cadre Noir, dont le destin est menacé à plusieurs reprises, quitte le giron du ministère de la Défense en 1972 pour rejoindre celui de la Jeunesse et des Sports, lors de la création de l'École nationale d'équitation.

suite page 20



Du bleu au noir

Les sous-officiers de l'École de Cavalerie portent à partir de 1876 un uniforme bleu sombre. Les instructeurs, souvent issus de l'aristocratie, cherchent à se démarquer de leurs élèves vêtus de bleu. Ils se distinguent par des accessoires or et l'on évoque un temps l'idée d'un « Cadre d'Or ». Ils adoptent le noir comme couleur distinctive en 1898 et usent de l'appellation « Cadre Noir » qui ne sera cependant officialisée qu'en... 1986.

Une école de la perfection

Monture de guerre, le cheval est également monture de parade. Les ballets pour chevaux trouvent place dans les divertissements royaux et les grands écuyers français comme La Broue, Pluvinel ou La Guérinière développent un art équestre qui culmine à Versailles au XVII^e siècle. Conjuguant les impératifs de l'efficacité militaire et les critères esthétiques de l'art de bien monter, l'équitation française devient un modèle dont s'inspireront dès lors les cours d'Europe, de Vienne à Lisbonne.

Le Cadre Noir de Saumur hérite de ce subtil assemblage dont l'objectif est d'obtenir du cheval, avec discrétion et respect, qu'il reproduise à la perfection les airs et figures qu'il réalise en liberté. En 1828, en l'honneur de la duchesse de Berry, ses écuyers si irréprochables qu'on les surnomme « les Dieux » présentent le premier des carrousels encore visibles aujourd'hui : démonstrations d'airs de « haute école » et de figures de sauteurs telles la croupade ou la cabriole dont le but initial est d'éprouver l'équilibre du cavalier.

Un centre de ressources unique

La renaissance des Jeux olympiques puis la démocratisation de l'équitation introduisent au XX^e siècle une dimension plus sportive que militaire et le Cadre Noir est aujourd'hui l'un des meilleurs corps enseignants au service de la compétition équestre dans toutes ses disciplines : dressage, saut d'obstacles et concours complet. Nombre de ses écuyers ont brillamment représenté la France et accumulé les médailles. L'École nationale d'équitation offre un centre de ressources unique : chevaux et enseignants de très haut niveau, installations perfectionnées, outils audiovisuels et de simulation, centre de recherche, de documentation et d'archives...



Aujourd'hui, il s'agit de trouver les fonds pour développer le projet, détecter de nouveaux talents, recruter les enseignants compétents, donner aux chevaux le dressage spécifique, se doter des moyens logistiques pour emmener les cavaliers en compétition à travers le monde. Objectif : les JO de Rio 2016!

ISABELLE COUSTEIL



Six maréchaux-ferrants travaillent à plein temps au Cadre Noir.

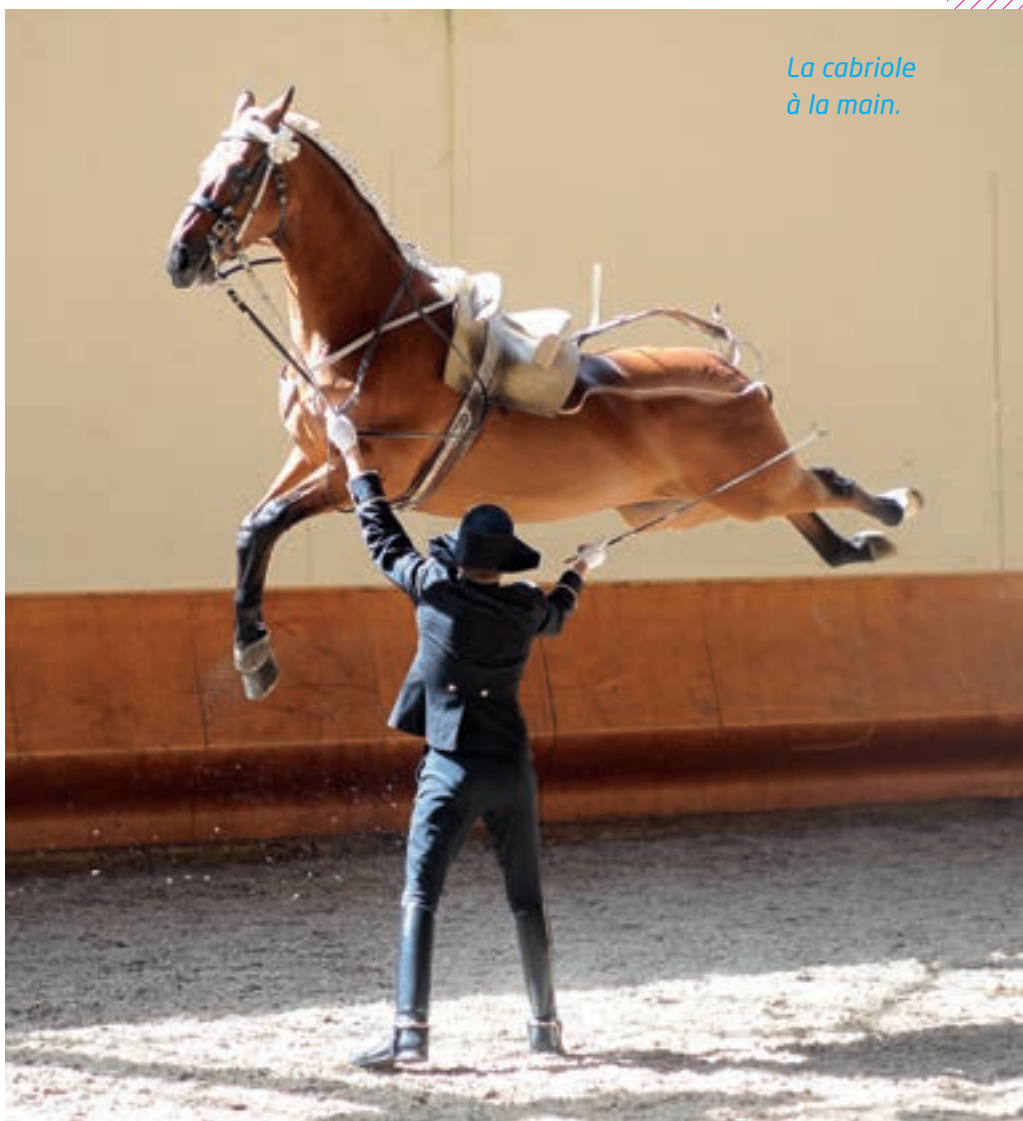
Le Cadre Noir comprend actuellement 43 écuyers dont 7 militaires et 3 femmes. Ils travaillent chaque jour environ 400 chevaux... L'ENE compte au total 170 soigneurs, 6 maréchaux-ferrants, 3 vétérinaires et 5 infirmiers, 160 personnes pour l'administration et l'encadrement des 80 stagiaires permanents et des quelque 3 000 personnes qui viennent annuellement profiter de ce site prestigieux.

La tête et les jambes

Une mission de l'ENE tient particulièrement au cœur de Frédérique Mercier⁽¹⁾ et de Laurent Elias⁽²⁾ qui nous reçoivent : le projet handisport. À Londres, l'équipe française d'équitation paralympique a conquis la 6^e place. Elle a également remporté plusieurs Coupes des Nations. Les images qu'ils nous montrent sont stupéfiantes : comment deviner que cette cavalière est paraplégique et que ce cavalier est équipé de prothèses aux deux jambes ? Figures et allures parfaites, docilité des montures, visages radieux en disent plus long que tous les discours sur le miracle de ces chevaux qui donnent des ailes aux hommes...

(1) Chargée de communication de l'IFCE.

(2) Directeur du pôle haut niveau de l'IFCE.



La cabriole à la main.

Renseignements présentations publiques, visites, carrousels et galas du Cadre Noir : BP 207 - Terrefort, 49411 Saumur Cedex. Tél. : 02 41 53 50 60

Carnet

NOTRE FIERTÉ... DÉCORATIONS

*A été promue au grade d'Officier
dans l'Ordre des Palmes académiques*

Monique Chiaramonti
(épouse de René Chiaramonti)
A. 70234
20200 Bastia

*Nous sommes heureux de lui
renouveler nos très vives et très
sincères félicitations.*

NOS JOIES... MARIAGES

Mariage de Camarades

Myriam Didier
Ass. 80808
avec
Barthelemy de Marin de Carranrais
78955 Carrières-sous-Poissy

Mariage de petit-enfant de Camarades

Joël Tanguy
FA. 40077
avec
Clémence Corbin
56000 Vannes

Ont fêté leurs Noces d'Or

Gilbert & Janine Demuynck
A. 41474
80360 Maurepas

Régis & Odile Masson
A. 43913
43500 Julliangues

Gabriel & Annie Sébileau
A. 70236
44150 Saint-Herblon

Serge & Marie-Thérèse Veron
A. 44480
54600 Villers-les-Nancy

Ont fêté leurs Noces d'Orchidée

Renzo & Liliane Antonetti
A. 45705
88000 Chantaine

Roland & Eliane Bolsigner
A. 43438
57300 Hagondange

Nicolle & Bernard Guermont
A. 43754
22200 Guingamp

André & Marie-Louise Jacques
A. 42246
27190 Ferrieres-Haut-Clocher

Marie-Louise & Léon Malveaux
A. 45071
57970 Yutz

Ont fêté leurs Noces de Diamant

Théodore & Jacqueline Bieber
A. 42270
06600 Antibes

André & Jacqueline Demengeon
A. 44074
88640 Granges-sur-Vologne

Ont fêté leurs Noces de Palissandre

Jean-Laurent & Pierrette Luccioni
A. 44528
20147 Serriera

Olive & Madeleine Peltier
A. 43672
33370 Artigues-près-Bordeaux

*Nos félicitations ainsi que nos vœux
de bonheur les accompagnent.*

NOS ESPÉRANCES... NAISSANCES

*Nous sommes heureux de vous faire
part de nombreuses naissances.*

Enfants de Camarades

Erwann Camel
A. 45818
Naissance de Kélia
65320 Garderes

David Fontaine
A. 45232
Naissance de Kylian
64480 Jatxou

Frédéric Mickel
A. 45609
Naissance de Surya
16800 Soyaux

Sébastien Reynard
A. 45326
Naissance de Elise
04002 Digne-les-Bains

David Travadon
A. 45542
Naissance de Justine
25320 Busy

Petits-enfants de Camarades

Régina Arnoux
VA. 42232
Naissance de Noëla
31140 Saint Alban

Gérard Blonde
Ass. 80734
Naissance de Maélie
20290 Borgo

*Nous adressons nos vœux
de santé aux heureuses mamans
et aux bébés, ainsi que nos félicitations
aux parents, grands-parents
et arrière-grands-parents.*

NOS PEINES...

DÉCÈS

*Nous avons à déplorer
le décès de nos Camarades*

Jean Allegre

A. 45208
63260 Aigueperse

Robert Auger

A. 70426
83210 Solies-Toucas

Pierre Balicki

A. 41087
55700 Stenay

Rahhal Ben Bella

A. 70422
43252 Sahrig - Maroc

Alfred Berger

A. 44617
83160 La Valette du Var

Josiane Billiard

MH. 20002
94410 Saint-Maurice

Marcelle Bourmont

A. 40417
14270 Percy-en-Auge

Bernard Bryard

A. 44255
06200 Nice

Basile Cailleau

A. 70040
49360 Yzernay

Jacques Catelain

A. 44017
35380 Plélan-Le-Grand

Salah Cheniti

A. 45124
3100 Kairouan - Tunisie

Michel de Laissardiere

A. 39175
94240 L'Hay-les-Roses

Bernard de Tinguay

A. 43369
44300 Nantes

Xavier Ducasse

A. 43818
64110 Jurançon

Achour Fellous

A. 44195
70000 Vesoul

Paul Flageollet

A. 40293
88120 Rochesson

Jules Fontaine

A. 43507
33138 Lanton

Joseph Gabrielli

A. 44702
34170 Castelnau-Le-Lez

Roger Gaillard

A. 43720
94700 Maisons-Alfort

Marie-Antoinette Gouby

MH. 20006
94500 Champigny-sur-Marne

Georges Ghighi

A. 41818
75016 Paris

Jean-Marie Grandclaude

A. 45242
57815 Gondrexange

Claude Hardy

A. 44336
29128 Tregunc

Jean-Claude Hervé

A. 44019
44380 Pornichet

Jacques Imbert

A. 44022
94230 Cachan

Roger Jacob

A. 43597
21140 Montigny-sur-Armançon

René Joliveau

Ass. 80436
35390 La Dominelais

Bernard Leloup

A. 69834
76800 Saint-Etienne-du-Rouvray

Georges Marchand

A. 40342
71290 Cuisery

Marcel Moragues

A. 42538
06200 Nice

Pierre Moriau

A. 40135
74360 Abondance

Simon Niquet

A. 44924
20620 Biguglia

Gilbert Pouradier

A. 40991
94400 Vitry-sur-Seine

François Rausch

A. 70039
57200 Bliesbruck

Louis Romarie

A. 44859
64200 Biarritz

Suzanne Roumilhac

A. 42758
46300 Gourdon

Claude Sire

A. 70407
17310 Saint-Pierre-d'Oleron

Georges Soucaze

A. 44591
65200 Pouzac

Joseph Struc

A. 41180
83163 La Valette du Var

Armand Vautier

Ass. 80190
50390 Saint-Sauveur-Le-Vicomte

*Nous avons appris
le décès de Mesdames*

Ginette Capel

VA. 70106
34920 Le Cres

Lucienne Haas

VA. 43769
57550 Remering

Cécile Kiffer

VA. 43072
57550 Merten

Yvonne Le Correc

VA. 39040
22300 Lannion

Janine Meslin

Vass. 80174
51100 Reims

Marie-Madeleine Robin

VA. 39547
79700 Mauleon

Jeanne Savary

VA.40045
94260 Fresnes

Madeleine Veit

VA. 41546
67330 Bouxwiller

Louise Vigouroux

VA. 41833
27220 Grossœuvre

Alice Weiss

VA. 43676
57100 Thionville

Ont perdu leur conjoint

Lucien Derendinger

A. 43207
06520 Magagnosc

Anne-Marie Dezaudier

A. 44596
33250 Cissac-Medoc

Jean-Claude Gouellain

A. 42395
50270 Sortosville-en-Beaumont

Claude-Louis Merville

MH. 20015
78170 La-Celle-Saint-Cloud

Donat Ristori

A. 44629
20600 Bastia

Bernard Roux

A. 40221
22610 Peubian

Hubert Schohn

A. 43287
57970 Yutz

Lucien Serpoix

Ass. 80186
42000 Saint-Etienne

Jean Tasset

A. 43970
29200 Brest

Claude Thevenon

A. 45270
40220 Tarnos

*Ont également été atteints
dans leur affection*

Monique Dutat

VA. 39777
qui a perdu sa belle-Fille
Françoise Dutat

Yannick Marie

A. 43915
qui a perdu son père

*À chacune des familles éprouvées,
l'Union renouvelle ses condoléances et
sa sympathie profondément attristée.*

Homage à Marie-Antoinette Gouby

Hommage de Jacques Fugier, ancien directeur des services Loterie Loto des Gueules Cassées, à Marie-Antoinette Gouby.

« C'est avec une infinie tristesse que nous avons appris le décès, le 7 juillet dernier, de Marie-Antoinette Gouby, ancienne adjointe de direction des services Loterie Nationale, Loto des Gueules Cassées.

Deux opérations à cœur ouvert il y a quelques années, puis une leucémie qui s'est transformée en cancer généralisé sont venues à bout de sa résistance, elle avait 88 ans.

En mai 1940, l'Union décide de replier vers son Domaine de la Chaumette, à Joué-les-Tours, ses services de la Loterie Nationale; Marie-Antoinette, qui a 15 ans, accompagne sa mère, à l'époque responsable de la confection de nos carnets de dixièmes de la Loterie.

Après l'Armistice, tout le monde regagne

le siège de l'Union et notre amie est embauchée pour le contrôle des billets gagnants.

Après avoir occupé différents postes, elle devient mon adjointe en 1965. Appréciée du personnel et de la clientèle du courtage, elle savait allier gentillesse, fermeté et discrétion pour défendre les intérêts de la « Maison » à laquelle elle était très attachée.

Après avoir passé 48 années au service de l'Union, ce qui est assez rare de nos jours, elle décide en 1988 de prendre sa retraite pour s'occuper de sa maman à la santé défaillante. Avant son départ, le général Oddo, président à l'époque de l'UBFT, lui épinglera la médaille Grand Or du travail, au cours d'une sympathique cérémonie, au siège, devant les administrateurs et le personnel.

Depuis, nous nous occupons, elle et moi, de l'Amicale des Anciens de la Loterie et du Loto et partageons un bureau rue



d'Aguesseau en mitoyenneté avec une autre association, bureau aimablement mis à notre disposition par notre conseil d'administration.

Elle ne manquait pas, chaque année, de séjourner quelques semaines au Coudon, où nous nous retrouvions à la fin de l'hiver.

Marie-Antoinette Gouby était membre d'honneur des Gueules Cassées.

Adieu Chère Amie. »

Souvenir

Adieu Alfred



Les obsèques de notre résident Alfred Berger ont eu lieu mercredi 28 août 2013 au domaine du Coudon en présence d'André Matzneff, secrétaire du Conseil des Gueules Cassées et ancien légionnaire, du général Rocher, adjoint au maire de La Valette, du capitaine de Mordvine-Stschodro, président de l'Amicale Légion du Var, des résidents et du personnel du domaine et de l'EHPAD Résidence Colonel Picot.

Le colonel Benoît Guiffroy, président de l'Amicale des anciens de la Légion étrangère de Paris, a prononcé un hommage d'adieu au légionnaire Alfred Berger né le 28 janvier 1930 à Lutry, en Suisse.

Âgé de 21 ans, il souscrit un engagement dans la Légion étrangère pour cinq ans. Il sert avec « Honneur et Fidélité », d'abord au 1^{er} Régiment étranger à Sidi Bel Abbès, puis au 3^e Régiment étranger d'infanterie au Tonkin, entre 1952 et

1954. En janvier 1954, il participe à la mission de la colonne Crêvecœur qui tente de rompre l'encerclement Viet Minh autour du camp retranché de Diên Biên Phu. Il est fait prisonnier dans des conditions effroyables et inhumaines, au fond d'une jungle impénétrable.

Libéré après cinq mois de captivité, il est rapatrié en Algérie où il participe au début d'une nouvelle guerre qui tait son nom au sein du 2^e Régiment étranger d'infanterie.

Rendu à la vie civile en 1956, il entame une carrière civile puis, arrivé à l'heure de la retraite, se consacre à de nombreuses activités bénévoles, notamment auprès d'associations d'anciens d'Indochine et de la Légion.

Alfred Berger, avec sa chère épouse Mireille, avait décidé de rejoindre le domaine des Gueules Cassées au début de l'année 2012 pour y terminer paisiblement cette longue carrière au

service de la France qui l'avait fait chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur, lui a attribué la Médaille militaire, la Croix de Guerre des TOE, la Croix du combattant volontaire, la médaille des prisonniers de guerre, la médaille d'argent de la ville de Paris et le diplôme d'honneur des Porte-Drapeaux avec palme.

En quelques mois de présence au domaine des Gueules Cassées, il avait su par son extrême gentillesse et sa bonne humeur forger une solide amitié avec les résidents, les vacanciers et le personnel. Tous aujourd'hui ressentent un grand vide.

Il repose désormais parmi ses camarades Gueules Cassées au cimetière de La Valette du Var.

La Musique de la Légion étrangère lui a rendu hommage le 12 septembre dernier par une aubade au domaine du Coudon.



Roger Gaillard n'est plus

Notre camarade Roger Gaillard, délégué honoraire pour la région Ile-de-France, nous a quittés le 6 septembre dernier.

Après le décès de son épouse Jeannine, en décembre 2012, il avait rejoint notre domaine du Coudon, où il était très entouré.

Roger Gaillard, né en août 1929 à Lyon, était de la classe 1949. Il s'était engagé comme parachutiste et avait combattu en Indochine puis avait été fait prisonnier en 1954 à Diên Biên Phu, avant de combattre en Afrique du Nord.

Titulaire de la Médaille militaire, de la Croix de Guerre des TOE avec Palme, avec Étoile d'argent et Étoile de bronze, il était Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur depuis 2004.

Délégué régional Paris Ile-de-France et délégué Haute-Vienne pour l'UBFT, il était également président départemental pour le Val-de-Marne et président régional Limousin de l'Association Nationale des Combattants de Diên Biên Phu.

À ses enfants, à sa famille, les Gueules Cassées renouvellent leurs très sincères condoléances.

Hommage à Roland Perrin

Roland Perrin, notre cher Roland, délégué honoraire pour la région Lorraine, nous a quittés le 15 mai dernier.

Voici le texte de l'éloge émouvant prononcé par son camarade Serge Véron lors de ses obsèques.

« Roland, pendant 25 ans nous avons fait un bout de chemin ensemble.

Au cours des années, j'ai pu apprécier ta loyauté, ton courage dans l'adversité, ton dévouement aux autres.

Malgré toutes les souffrances et épreuves, tu appliquais cette devise chère aux Gueules Cassées, Sourire Quand Même. Pendant 70 ans, tu as conservé cette devise et mené activement une vie militaire et civile, une vie politique et associative. Dès janvier 1942, sur les conseils de ton père, membre de la Résistance à cette époque, tu t'engages à 18 ans pour le

Maroc. Tu suis un entraînement intensif de commando en Algérie et tu pars pour Ceylan où tu resteras jusqu'à la fin de la guerre avec le Japon.

Le 4 octobre 1945 ce fut l'Indochine. Tu y effectueras trois séjours de 1945 à 1954, au cours desquels tu seras grièvement blessé.

Mis à la retraite d'office en 1956, tu abordes le secteur privé et entre à Pont à Mousson SA où tu fais une honorable carrière durant 28 ans.

Puis, de 1983 à 1995, tu deviens conseiller municipal, puis adjoint au maire de Vandœuvre où tu seras chargé de l'enseignement et du périscolaire.

De 1988 à 2008, tu es délégué régional de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête, afin d'aider tous les membres Gueules Cassées dans le besoin.

Tu as reçu les plus hautes décorations françaises : Croix de Guerre 39-45 et



celle des TOE, la Médaille militaire et enfin la Légion d'honneur.

Roland, tu peux te reposer après cette vie bien occupée, mais ne t'éloigne pas trop et reste toujours présent dans notre mémoire et notre cœur.

Garde le champagne au frais, nous te rejoindrons un jour.

Salut, Roland, Salut Camarade. »

Décorations

Notre camarade Pierre Vivent a reçu le 18 juin 2013 la **Croix d'officier de la Légion d'honneur**

Ex-adjutant-chef de la Légion étrangère, titulaire de la Croix de chevalier de la Légion d'honneur depuis 1961, avec traitement, cité, blessé, Médaille Militaire par citation à l'ordre de l'armée, Croix de Guerre 39-45, Croix de Guerre TOE, Croix de la Valeur Militaire, grand mutilé de guerre, grand blessé crânien, Gueule Cassée, il vient d'être promu au rang d'officier de la Légion d'honneur.

Il a voulu que cette décoration lui soit remise, le 18 juin, par son délégué des Gueules Cassées, Robert Aragon.

Nous lui renouvelons nos sincères félicitations et l'assurons, ainsi que son épouse Mireille, de notre affectueuse et fraternelle amitié.



A René Chiaramonti, délégué des Gueules Cassées pour la Corse, reçoit la Croix de chevalier de la Légion d'honneur.



A Serge Véron, délégué pour la Lorraine, reçoit les insignes d'officier de l'Ordre national du Mérite.

En régions

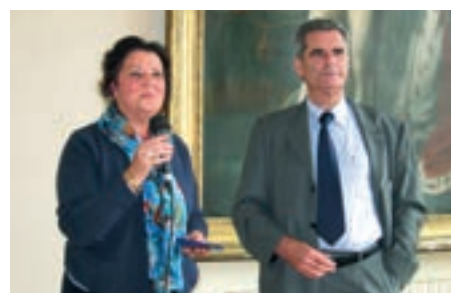
Pas moins de neuf réunions régionales se sont tenues dans toute la France en ce second semestre 2013. Ce fut l'occasion pour notre président, pour les administrateurs et les membres de l'équipe du siège conviés par nos délégués, d'informer, de partager, d'échanger et d'écouter nos camarades. En voici quelques souvenirs photographiques, choisis parmi les moments les plus sympathiques de ces manifestations.

Nous remercions les personnalités civiles et militaires qui nous ont fait l'honneur de répondre à nos invitations, les délégués et leurs épouses, ainsi que les porte-drapeaux et leurs épouses pour leur implication.

COMBLEUX - 6 SEPTEMBRE



COËTQUIDAN - 12 SEPTEMBRE



CORTE - 21 SEPTEMBRE



CARCASSONNE - 3 OCTOBRE



METZ - 10 OCTOBRE



GRENOBLE - 11 OCTOBRE



BAYEUX - 18 OCTOBRE



BESANÇON - 19 OCTOBRE



LA VIE DES DOMAINES EN IMAGES

MOUSSY



Assemblée générale annuelle des Anciens combattants et prisonniers de guerre de Seine-et-Marne.



Ady et Roland Cordier, habitants de Moussy, ont choisi le domaine pour leur repas de noces.



Les responsables du Club sportif de l'Institution nationale des Invalides.



Les pompiers d'Aulnay-sous-Bois.



Séminaire de la société Elior, notre prestataire pour la restauration.

LE COUDON



*Henri Steil reçoit
les insignes de Commandeur
de la Légion d'honneur.*



Les cérémonies de la libération du Coudon.



L'aubade de la Musique de la Légion.



*Fernand Ney reçoit la Cravate de
Commandeur de la Légion d'honneur.*



Les ruches du Coudon.



Soirée Gospel au Coudon.

AU REVOIR LÀ-HAUT DE PIERRE LEMAITRE

« Pour le commerce, la guerre présente beaucoup d'avantages, même après. »

Sur les ruines du plus grand carnage du XX^e siècle, deux rescapés des tranchées, passablement abîmés, prennent leur revanche en réalisant une escroquerie aussi spectaculaire qu'amorale. Des sentiers de la gloire à la subversion de la patrie victorieuse, ils vont découvrir que la France ne plaisante pas avec ses morts...

Fresque d'une rare cruauté, remarquable par son architecture et sa puissance d'évocation, *Au revoir là-haut* est le grand roman de l'après-guerre de 14, de l'illusion de l'armistice, de l'État qui

glorifie ses disparus et se débarrasse de vivants trop encombrants, de l'abomination érigée en vertu.

Dans l'atmosphère crépusculaire des lendemains qui déchantent, peuplée de misérables pantins et de lâches reçus en héros, Pierre Lemaître compose la grande tragédie de cette génération perdue avec un talent et une maîtrise impressionnants.

Pierre Lemaître, pour *Au revoir là-haut*, a obtenu le 4 novembre 2013 le prix Goncourt.



Éditions Albin Michel
www.albin-michel.fr
Août 2013
576 pages



MÉMOIRES OUBLIÉES. 14-18 LA VIE MALGRÉ TOUT DE OLIVIER NOURRY

Éditions Glyphe
editions@glyphe.com
2013
330 pages

Après un décès dans sa famille, un écrivain s'intéresse à l'histoire de ses ancêtres.

Il dévoile des secrets enfouis et fait des découvertes inattendues...

Ce premier tome nous transporte de la révolution de 1840 aux sombres journées de La Commune, puis jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale, sur le front de Verdun et dans les hôpitaux de l'arrière à Biarritz et à Hyères. Le narrateur s'attache à la personnalité de Robert Besson. Il dresse le portrait d'un médecin cultivé, nanti et brillant, mais un homme à femmes, égoïste et joueur qui a brisé la vie de ses proches.

Au fil de ses rencontres – André Gide et Edith Wharton – et de son expérience au front, un peu d'humanité germe en lui et il découvre la sérénité à travers l'amour. Le parcours peu banal de cet homme nous raconte le quotidien effrayant et désespéré des soldats dans les tranchées.

Il nous conduit en province, loin du front, où, malgré la guerre, la vie sociale continuait, avec ses intrigues amoureuses.

CONCERTO POUR LA MAIN GAUCHE DE PHILIPPE VENANT

Le titre de cet ouvrage évoque bien sûr l'œuvre de Maurice Ravel, que lui commanda le pianiste autrichien Paul Wittgenstein, après avoir été amputé du bras droit pendant 14-18. Cette histoire fait cependant entendre autre chose qu'une version romancée de la vie de Wittgenstein. Quatre parties, comme les mouvements d'un concerto : Ostinato, Adagietto, Alla burlesca, Chaconne. Chacune avec sa tonalité propre varie le même thème : le destin amputé d'un virtuose pour qui l'art est une inéluctable nécessité.

Lorrain d'origine, Philippe Venant est directeur d'une école de musique dans le Haut-Jura.

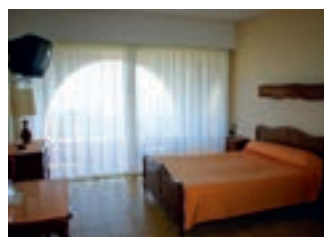
Éditions L'Harmattan
www.editions-harmattan.fr
Mars 2013
98 pages





ENEZ PASSER L'HIVER sous le soleil du Coudon

Le domaine du Coudon dispose de 7 grandes chambres au rez-de-chaussée du bâtiment « Olivier » et de 17 chambres dans le bâtiment « Mimosa ».



Vous pouvez venir y séjourner de quelques jours à plusieurs mois en bénéficiant du climat provençal très clément, même en hiver.

Vous n'aurez pas la cuisine à préparer, du petit déjeuner au dîner vous serez servis par une équipe de cuisine et de salle qui sera aux petits soins pour vous.

Votre chambre sera refaite chaque jour. Vous n'aurez pas la lourde charge de chauffer votre logement.



Vous rencontrerez des amis qui partagent vos valeurs et vous vous divertirez au cours d'animations organisées par le domaine.

**Une navette vous permettra d'aller en ville,
au marché ou au centre commercial.**

**Ne restez pas isolés durant l'hiver,
venez partager avec nous Noël et les
fêtes de fin d'année, contactez :**

Le domaine du Coudon :

627, avenue du Colonel Picot, 83160 La Valette du Var
Tél : 04 94 61 93 00

Quelques informations d'ordre général sur le droit à pension militaire d'invalidité

Au titre du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (CPMIVG), ce droit est ouvert pour les **blessures ou maladies contractées par le fait ou à l'occasion du service**, dès lors que les infirmités atteignent un taux minimum d'invalidité.

Ainsi, il est concédé une pension, lorsque le taux atteint :

- Pour les infirmités uniques :
 - 10% pour les blessures;
 - 30% pour les maladies en temps de paix;
 - 10% pour les maladies en temps de guerre ou en opérations extérieures (OPEX).
- Pour les infirmités multiples :
 - 30% pour des maladies associées à des blessures;
 - 40% pour plusieurs maladies.

L'aggravation, prouvée par le fait ou à l'occasion du service, de maladies antérieures ou concomitantes au service ouvre aussi droit à pension militaire d'invalidité.

L'appréciation du droit à pension

Il existe deux modes de reconnaissance de l'imputabilité :

- La preuve : le militaire doit établir la preuve que sa blessure ou sa maladie a été causée par le fait ou à l'occasion du service et qu'il existe une relation médicale entre le fait constaté et l'infirmité évoquée.
- La présomption : l'imputabilité peut être admise par présomption lorsque les infirmités résultant de blessures ou

de maladies sont survenues dans des conditions particulières. Dans ce cas, le militaire est dispensé d'apporter la preuve de la relation certaine directe et déterminante entre le service et l'affection constatée, l'existence de ce lien étant présumée.

Une nouvelle présomption d'imputabilité au service a été instituée par le statut général des militaires. Ainsi, l'article L.2 (4°) du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre précise qu'un militaire participant à une mission opérationnelle est considéré en service pendant toute la durée de la mission. Dès lors, ouvrent droit à pension les infirmités résultant de blessures reçues par suite d'accidents éprouvés entre le début et la fin d'une mission opérationnelle, y compris les opérations d'expertise ou d'essais, ou d'entraînement ou en escale. Seule la démonstration que cette blessure a été provoquée par un acte volontaire du militaire constitutif d'une faute détachable du service peut faire perdre le bénéfice du droit à pension d'invalidité. C'est ce que l'on appelle la preuve contraire.

La procédure de demande de pension

- Le militaire en service

Il adresse sa demande au commandant de son unité qui la transmettra au Groupement de soutien de la base de défense (GSBdD) ou au service gestionnaire si le GSBdD n'est pas constitué.

- Le militaire radié des cadres

Il adresse sa demande directement au service départemental de l'ONAC dont il dépend compte tenu de son domicile.

Les services départementaux de l'ONAC transmettent le dossier pour instruction administrative et médicale à la sous-direction des pensions B.P. 509 - 17016 La Rochelle Cedex 1.

À noter : le militaire qui n'est plus lié au service et qui réside à l'étranger doit directement adresser sa demande à la sous-direction des pensions.

Si à l'issue de l'instruction, le droit à pension est proposé, le dossier est transmis au service des retraites de l'État, du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État.

Dans le cas contraire, une décision de rejet de pension est notifiée au postulant à pension qui dispose de six mois à compter de sa notification officielle pour déposer un pourvoi devant le tribunal départemental des pensions.

Il n'existe pas de prescription en matière de pension militaire d'invalidité : la demande de pension est recevable à tout moment, quel que soit le délai écoulé entre la maladie ou la blessure et la date de dépôt de la demande. Cependant, il est préférable de déposer sa demande de pension dès que le fait générateur de la blessure ou de la maladie survient, de façon à pouvoir rassembler les documents administratifs et médicaux contemporains des faits et afin de pouvoir préserver ses droits à pension.

Dans tous les cas, le point de départ de la pension est fixé à la date d'enregistrement de la demande.

Le montant de la pension d'invalidité

Le taux d'invalidité est déterminé en application du guide barème des invalidités, par des médecins experts nommés par l'administration.

Le taux attribué + le grade détenu = un indice exprimé en nombre de points. La valeur du point d'indice varie périodiquement, aujourd'hui elle est de 13,93 euros (au 1^{er} octobre 2012).

En multipliant l'indice par la valeur du point on obtient le montant annuel net de la PMI.

Le militaire est en activité de service : le calcul de sa pension se fait au taux du soldat.

Dès que le militaire est radié des contrôles : le calcul de sa pension se fait au taux du grade détenu au moment de la radiation.

À partir du taux global de 85% peuvent s'ajouter à la pension principale des allocations aux grands invalides, aux grands mutilés, une aide pour la tierce personne... qui augmentent le montant de la pension.

Des majorations pour enfants à charge

sont également servies jusqu'à leur majorité.

Enfin, toute concession de pension ouvre droit au bénéfice des soins médicaux gratuits pour les affections pensionnées ainsi qu'à l'appareillage.

Les autres bénéficiaires du Code des pensions militaires et victimes de la guerre

- Les victimes civiles de guerre (exemple : déportés, internés).

- Les victimes d'actes de terrorisme sont assimilées à des victimes civiles de guerre.

- Les conjoints et partenaires liés par un pacte civil de solidarité survivants, orphelins et ascendants ont droit à pension si le militaire est décédé par le fait du service ou des suites d'une affection contractée en service, ou s'il était titulaire de son vivant d'une pension d'un taux égal à au moins 60% (pour les militaires) et 85% (pour les victimes civiles).

Dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques (RGPP), il a été décidé, en 2007, « la rationalisation de

l'administration au service des anciens combattants », qui se traduira par la dissolution, au 31 décembre 2011, de la Direction des statuts, des pensions et de la réinsertion sociale (DSPRS), responsable jusqu'alors de la mise en œuvre du Code des pensions militaires d'invalidité. Ses missions, qui continueront à être exercées, seront transférées à différents organismes repreneurs (directions et services du ministère de la Défense, établissements publics sous tutelle).

Pour la mise en œuvre de cette décision, le ministre de la Défense a décidé le transfert de la gestion des dossiers relatifs à la prise en charge financière des prestations de soins médicaux gratuits et d'appareillage de la DSPRS à la direction des ressources humaines du ministère de la Défense, qui a confié, par convention, cette mission à la Caisse nationale militaire de Sécurité sociale (CNMSS), agissant en tant qu'organisme opérant pour le compte de l'État.

Sources : SGA/DSPRS.
Droits : Mindef/SGA.

L'Allocation différentielle aux conjoints survivants (ADCS)

La création, en 2007, de cette allocation en faveur des conjoints survivants de ressortissants de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) âgés de 60 ans au moins, a été rendue nécessaire du fait des insurmontables difficultés financières rencontrées par

nombre de veuves qui ne disposaient pas d'une retraite ou de ressources personnelles et se trouvaient d'autant plus démunies au décès de leur conjoint qu'elles étaient désormais privées des avantages fiscaux ou sociaux dont bénéficiait leur époux, alors que leur incombaient les charges du ménage.

L'ADCS a été initialement fixée, le 1^{er} août 2007, à 550 € par mois, puis elle a été progressivement portée à 900 € à compter du 1^{er} avril 2012. Le ministre délégué s'est engagé à étudier, dans le cadre des budgets 2014 et 2015, le relèvement de son plafond, dans un premier temps

suite page 38

à 932 €, puis à 964 €, ce qui correspond au seuil de pauvreté actuel.

En 2012, l'ADCS qui était budgétisée pour un montant de 5 M€, a coûté effectivement 6,08 M€. L'excédent a été, selon le rapport de la Cour des Comptes de mai 2013, financé par des crédits versés à l'ONAC-VG en 2010 et 2011 qui n'avaient pas été consommés.

Dans le budget 2013, l'action 3-34 du programme 169 a été augmentée de 500 000 € pour participer au financement de cette allocation.

Afin de limiter les conséquences financières de ce dispositif, éventuellement

applicable aux veuves d'anciens combattants résidant dans des pays étrangers jadis sous souveraineté française, où l'inexistence de minima sociaux dans nombre d'entre eux rend difficilement évaluable le coût de cette aide, même en tenant compte de la parité de pouvoir d'achat, des critères spécifiques ont été introduits dans l'assiette de calcul.

Ainsi en est-il de l'obligation préalable d'établir un dossier de demande d'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) qui permet de limiter l'extension du dispositif mais qui freine l'attribution de cette aide, et donc celle de l'attribution de l'ADCS. En effet, l'ASPA étant récupérable sur l'héritage, nombre de conjoints

survivants pouvant bénéficier de cette aide n'établissent pas de demande.

Au-delà de leur souhait de voir l'ADCS portée à un niveau plus représentatif de la considération que porte la Nation aux conjoints survivants des anciens combattants, les associations signataires estiment qu'il serait équitable d'étendre d'urgence cette allocation aux anciens combattants qui se trouvent dans les mêmes conditions économiques que les conjoints survivants, même si les conditions juridiques actuelles ne permettent pas l'évaluation chiffrée de l'extension souhaitée.

BERTRAND DE LAPRESLE

Les prothèses de nouvelle génération

Les Grands Invalides de Guerre sont naturellement très attentifs aux progrès que connaissent différents équipements de nature à limiter les conséquences de leur handicap. À titre d'exemple, les amputés qui pouvaient être concernés ont donc très tôt souhaité pouvoir bénéficier de l'attribution de prothèses bioniques, si onéreux soient leur acquisition et leur entretien.

Initialement, les instances responsables de l'application des prescriptions liées au Droit à Réparation ont estimé ces coûts trop élevés pour pouvoir attribuer de telles prothèses de nouvelle génération. Cette décision a été légitimement dénoncée par la communauté militaire et les associations qui ont pu obtenir de sensibles améliorations, mises en œuvre depuis quelques mois :

- le 17 avril 2013, le SGA a donné l'impulsion attendue, en adressant à la CNMSS une lettre prescrivant de prendre en charge ces prothèses,
- le 4 juin 2013, une décision signée du directeur adjoint du cabinet du ministre a entériné ces dispositions,
- le 18 juillet 2013 a été signée la nouvelle convention DRH-MD/CNMSS qui prévoit dans son article 2.2.2 la prise en charge des prothèses NG.

Cette prise en charge par l'État (1^{re} dotation et renouvellement) sera réservée aux militaires blessés en opération ou en service qui s'inscrivent dans un parcours de réinsertion professionnelle. L'objectif est de reconnaître le sacrifice consenti, de le réparer au mieux avec les technologies les plus récentes, et de redonner une activité (et un rôle social) au blessé, souvent très jeune.

Cet effort financier consenti par l'État ne concerne donc qu'une population très restreinte, certes porteuse d'une forte charge symbolique.

Les autres blessés et les grands anciens regrettent évidemment de ne pas pouvoir bénéficier, eux aussi, du financement de tels équipements.

Au stade actuel, ils attendent beaucoup d'un projet de commission des prestations supplémentaires et des secours qui devrait voir le jour à l'horizon 2014. Ses dispositions devraient contribuer à réduire significativement, le reste à charge des soins et équipements dont le financement devrait relever en totalité du Droit à Réparation, en application stricte des articles L.115 et L.128 du Code des pensions militaires d'invalidité.

BERTRAND DE LAPRESLE

Projet de loi de finances 2014

Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation

1. Près de 3 Md€ en 2014 pour conforter les droits des anciens combattants, leur rendre hommage et renforcer le lien armée-Nation

Pour les programmes de la mission interministérielle « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » pilotés par le ministre délégué auprès du ministre de la Défense, le budget pour 2014 s'élève à 2850 M€ (hors pensions).

En consacrant près de 3 Md€ en 2014 aux programmes de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » dans une période où les dépenses de l'État sont en diminution, le gouvernement a souhaité marquer son attachement au monde combattant, l'importance des devoirs de réparation et de mémoire et sa volonté de renforcer le lien armée-Nation.

2. De nouveaux droits pour répondre aux légitimes attentes du monde combattant

Malgré une situation budgétaire qui appelle un effort renouvelé pour réduire le déficit public, de nouveaux droits sont ouverts en 2014. Dans un contexte de diminution du budget des anciens combattants liée à la baisse du nombre de bénéficiaires, près de 13 M€ ont pu être mobilisés et sont utilisés pour la création de nouveaux droits et le financement des priorités.

Ainsi, l'extension du bénéfice de la carte du combattant aux militaires ayant servi en Afrique du Nord pendant quatre mois,

dès lors que la date de leur premier jour de service est antérieure au 2 juillet 1962 (carte « à cheval »), était attendue depuis de nombreuses années par le monde combattant.

Par ailleurs, le PLF 2014 prévoit le financement de l'extension du régime d'imputabilité aux incorporés de force dans l'armée allemande, capturés par l'armée soviétique et internés dans des camps à l'ouest de la ligne Curzon.

3. Une meilleure prise en compte des situations socialement les plus difficiles

Le dispositif d'Aide différentielle en faveur des conjoints survivants (ADCS) de ressortissants de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) sera refondu en 2014. Créée en 2007, l'ADCS a pour objectif d'assurer aux bénéficiaires un montant minimal de ressources mensuelles. Initialement fixé à 550 €, le montant garanti par l'ADCS sera porté à 932 €.

4. La poursuite du développement de l'action sociale de l'ONAC-VG

La subvention d'action sociale de l'ONAC-VG augmente de 6,3% en 2014 pour s'établir à 21,90 M€.

Cette évolution est le résultat de l'augmentation des crédits au profit de l'action sociale prévue dans le cadre de la programmation triennale et d'une dotation complémentaire au PLF 2014 au titre de la refonte de l'ADCS.

5. Une JDC recentrée sur sa mission fondamentale et modernisée

Troisième étape du parcours de citoyenneté, la Journée défense et citoyenneté (JDC) a pour objectif de sensibiliser l'ensemble d'une classe d'âge aux enjeux de défense, de sécurité intérieure et de civisme républicain.

En 2014, un budget de 18,7 M€ permettra d'accueillir environ 760000 jeunes et de conforter un taux de satisfaction qui s'établit à plus de 86%.

Le volet défense de la JDC sera renforcé dès 2014 et plusieurs téléservices au profit des jeunes seront mis en œuvre ou modernisés comme le service de recensement citoyen en ligne (e-recensement).

6. Une administration modernisée au profit des harkis et des rapatriés

S'inscrivant dans le cadre de la modernisation de l'action publique, cette réforme a pour objectif d'assurer une meilleure réactivité des services, de simplifier et raccourcir les circuits complexes de traitement actuel des dossiers autour de l'idée de « guichet unique », tout en garantissant la poursuite des missions et des actions en faveur des rapatriés et anciens combattants harkis. Deux organismes auront en charge tous les dossiers, l'ONAC-VG et le Service central des rapatriés. L'ensemble des mesures en faveur des rapatriés sera

suite page 40

maintenu. Une dotation de 17,8 M€ est dorénavant inscrite à ce titre dans le projet de loi de finances au sein de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation ».

7. Une meilleure prise en compte de la quatrième génération du feu

Le renforcement de la reconnaissance des combattants en OPEX est une priorité pour le gouvernement.

Les opérations Harmattan (Libye) et Serval (Mali) ont été qualifiées d'OPEX, ce qui ouvre droit au bénéfice de la campagne simple et à la carte d'ancien combattant. Le nombre de cartes du combattant attribuées au titre des OPEX va donc continuer à augmenter, renforçant la proportion de la quatrième génération du feu.

8. Un calendrier commémoratif enrichi et exceptionnel

Le programme commémoratif de 2014

sera essentiellement porté par deux anniversaires majeurs : le centenaire du début de la Première Guerre mondiale et le 70^e anniversaire des débarquements, de la libération du territoire national et de la victoire sur le nazisme.

La coordination de ce cycle mémoriel exceptionnel est assurée par la Mission interministérielle des anniversaires des deux guerres mondiales, créée par décret du 26 novembre 2012.

Pour permettre de développer les actions commémoratives correspondantes, l'enveloppe budgétaire prévue en 2014 bénéficie d'une augmentation par rapport à 2013 pour s'établir à 23,2 M€.

9. Un engagement en faveur du tourisme de mémoire

Complémentaire de l'offre touristique traditionnelle, le tourisme de mémoire représente aujourd'hui l'un des axes majeurs de la politique de mémoire du ministère.

En 2014, le tourisme de mémoire béné-

ficiera pour la première fois d'un financement dédié en loi de finances (1,5 M€), permettant au ministère de soutenir des projets structurants, parfois d'envergure internationale.

10. Une participation juste au nécessaire redressement des finances publiques

Dans un souci de participation de tous au nécessaire redressement des finances publiques, les majorations spécifiques associées aux rentes mutualistes seront réduites de 20 %, ce qui permettra à l'État de dégager à terme 30 M€ d'économies chaque année, sans modification du régime fiscal associé.

La retraite mutualiste du combattant

Réservée aux anciens combattants titulaires de la carte du combattant et/ou du Titre de Reconnaissance de la Nation (TRN) ainsi qu'aux victimes de guerre, la retraite mutualiste du combattant vous permet de bénéficier :

1. d'une majoration de votre rente par l'État qui peut aller de 12,5 % à 60 % en fonction de la date de souscription, de la date de délivrance du titre détenu et de l'âge,
2. d'une revalorisation annuelle de votre rente par l'État, et ce sans conditions de ressources.

Vos versements sont intégralement déductibles de vos revenus imposables.

La retraite acquise n'est ni imposable, ni soumise aux prélèvements sociaux.

Un décret paru au *Journal Officiel* du 24 septembre 2013 prévoit, pour la première fois depuis 1926, la baisse d'un avantage de la retraite mutualiste du combattant.

Il s'agit de la majoration de l'état des rentes accordées au titre de l'article L.222-2 du Code de la mutualité dite « majoration légale ancien combattant ».

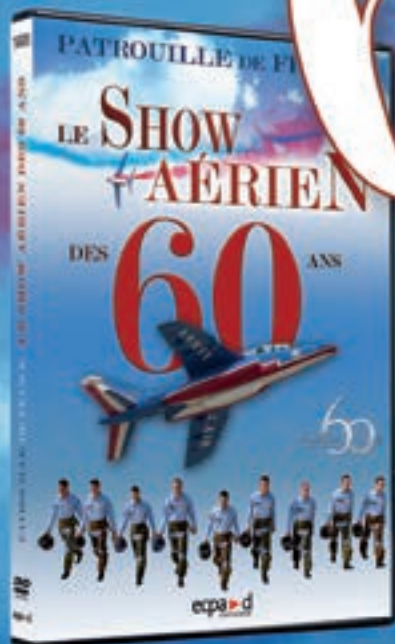
Les taux de majorations qui s'échelonnaient de 12,5 % à 60 % sont réduits de 20 %, les nouveaux taux vont donc de 10 % à 48 %.

Les adhérents verront donc leur rente diminuer ou devront reverser des cotisations pour atteindre le plafond des rentes majorables.

Cette disposition est applicable à partir du 27 septembre 2013.

LE SHOW AÉRIEN DES 60 ANS

DE LA
PATROUILLE
DE FRANCE



EN BONUS
PILOTAGE D'EXCEPTION
LES MÉCANICIENS
LA PRÉPARATION DES VOLS
ET D'AUTRES SURPRISES...



ecpa ▶ d
www.ecpad.fr

ecpa ▶ d
BOUTIQUE

BON DE COMMANDE

(à découper ou à recopier)

À renvoyer, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : l'agent comptable de l'ECPAD
ECPAD • Pôle commercial, département ventes - 2 à 8, route du Fort - 94205 Ivry-sur-Seine Cedex
Tél. : 01 49 60 59 51 - Fax : 01 49 60 52 40 - ventes-archives@ecpad.fr - www.boutique.ecpad.fr

COMMANDER PAR INTERNET
www.boutique.ecpad.fr

GC N°328 - 11/13

M^{me}, M^{lle}, M _____ Prénom _____
N°, rue _____ Ville _____ Code postal _____
Tél. _____ E-mail _____

Date :

Signature :

Désignation de l'article	Prix unitaire TTC	Quantité	Montant TTC
LE SHOW AÉRIEN DES 60 ANS	17,90 €		
Frais de port			5,50 €
Total à payer			

Conformément à la loi informatique et Liberté du 6 janvier 1978
vous disposez d'un droit constant d'accès et de rectification aux
informations vous concernant. Les informations recueillies sont
destinées à un usage interne.



DVD
VIDEO

BON DE COMMANDE VALABLE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2013

☐ Je souhaite recevoir gratuitement le catalogue 2013

AIDE

aux personnes isolées : la téléassistance

Certains d'entre vous sont isolés ou craignent de ne pas être secourus en cas de problème (chute ou malaise). Une formule de téléassistance existe. Elle permet d'alerter une centrale en veille 24 heures sur 24, par l'intermédiaire d'un "bip" que l'on porte sur soi. La centrale qui reçoit l'appel apporte une solution dans les plus brefs délais en prévenant les secours adaptés (médecins, pompiers, police, parents ou voisins). L'Union prend totalement en charge les frais d'installation et l'abonnement mensuel.



 *Installer.*



 *Écouter.*



 *Intervenir.*

Questionnaire à retourner à Alain Bouhier, directeur adjoint chargé de la vie associative,

Union des Blessés de la Face et de la Tête, Les Gueules Cassées,
20, rue d'Aguesseau - 75008 Paris

Nom et Prénom : _____

Membre / Veuve N° : _____

Adresse complète : _____

Téléphone : _____

Je suis intéressé(e) par la téléassistance

☐ Oui

☐ Non

Je bénéficie déjà de la téléassistance

☐

Cela me coûte _____ euros (_____ francs) par mois

Ci-joint la photocopie de mon contrat



20
ans de
partage



Depuis 20 ans, la Fondation d'entreprise FDJ® s'engage, dans le sport et par le sport, au service des hommes et de la société. Elle intervient dans 3 domaines : le sport de haut niveau, le handicap et la solidarité.

En 2013, la Fondation d'entreprise FDJ® renouvelle son partenariat avec la Fédération Française de Sport Adapté jusqu'aux Jeux Paralympiques de Rio 2016. Marion Candelier, championne d'athlétisme devient également la première sportive en sport adapté à recevoir la bourse Challenge de la fondation.

Aides accordées par l'Union à ses membres

Rappelons que ces aides ne sont pas automatiques. Elles sont soumises à conditions de ressources. Nous devons secourir en priorité « les plus faibles et les plus démunis » (colonel Picot).

1. Dotation au mariage

Une dotation au mariage peut être accordée aux membres de l'Union qui se marient ou se remarient. Un certificat de mariage doit être fourni.

2. Allocation de naissance

Il peut être accordé une allocation forfaitaire à la naissance des enfants. Joindre à la demande un bulletin de naissance et une photocopie du livret de famille.

3. Allocation maladie ou accident

Une allocation mensuelle peut être accordée aux membres de l'Union, non bénéficiaires de l'article 18 (tierce personne), en situation d'arrêt de travail pour maladie ou accident.

Pour un couple, cette allocation est modulable en fonction des ressources. Elle peut être assortie d'une majoration spéciale par enfant à charge.

La demande doit être accompagnée :

- d'un certificat du médecin traitant mentionnant le diagnostic, le point de départ et la durée prévisible de l'affection;
- d'un certificat de l'employeur précisant la rémunération du salarié;
- d'une déclaration de ressources et du dernier avis d'imposition.

Sous réserve des conditions ci-dessus, l'allocation peut être versée à partir du 30^e jour d'arrêt de travail du membre. Quand elle est demandée tardivement, elle est versée à partir de la date de la demande.

La durée du versement est limitée à un an, sauf cas exceptionnel à soumettre à l'examen du Bureau du conseil d'administration.

4. Participation aux frais d'obsèques

Deux cas peuvent se produire :

- décès survenant dans un couple Gueules Cassées : une allocation assortie d'un supplément par enfant à charge peut être versée au conjoint survivant ayant supporté seul les frais d'obsèques;

- décès du dernier vivant dans le couple Gueules Cassées : une allocation peut être servie à l'héritier qui a supporté seul les frais d'obsèques et qui se « porte fort » pour les cohéritiers.

Des justificatifs devront être fournis.

5. Allocation aux orphelins

Une allocation journalière peut être accordée à chacun des enfants, âgés de moins de 16 ans, ou infirmes à charge, des membres décédés.

Fournir le bulletin de décès du membre et le certificat de vie des enfants.

6. Études, apprentissage

Il peut être accordé une allocation aux membres et aux veuves de membres, en cas d'études poursuivies par leurs enfants ou de mise en apprentissage. Le Bureau décide en considération du cas d'espèce qui lui est présenté.

7. Assistance devant les tribunaux

L'assistance devant les juridictions de pensions peut être assurée à tous les membres de l'Union qui devront préalablement adresser au siège un dossier complet. Notre conseil juridique se prononcera sur le bien-fondé de l'appel ou du pourvoi.

8. Pourvoi au Conseil d'État

Une loi de 1936 ayant supprimé la gratuité du recours devant la Commission supérieure de cassation des pensions, l'Union peut prendre à sa charge les frais de recours des membres, après avis de notre conseil juridique sur l'opportunité du pourvoi. Avant d'entreprendre un recours, les

membres sont donc invités à prendre l'avis du siège.

9. Aides diverses

En dehors des cas qui précèdent, des aides peuvent être accordées dont le montant et les conditions d'attribution sont fixés dans chaque cas d'espèce.

Des aides spéciales peuvent être accordées aux réfugiés et aux victimes de calamités.

10. Prêts d'honneur

Des prêts d'honneur peuvent être accordés aux membres de l'Union. Ils sont servis à court terme. Ils doivent répondre à des soucis sérieux personnels ou de famille. En effet, l'Union n'a pas la possibilité de satisfaire des objectifs commerciaux.

11. Chambres au siège

Des chambres peuvent être mises à la disposition des membres de passage à Paris.

En raison de leur nombre limité, il est recommandé d'adresser les demandes de réservation au siège au moins quinze jours à l'avance.

12. Maisons de repos, convalescence, EHPAD

Moussy : Domaine des Gueules Cassées
Rue du colonel Picot

77230 Moussy-le-Vieux

Téléphone : 01 60 03 60 03

(le Domaine de Moussy n'a plus d'activité maison de retraite)

Le Coudon : Domaine des Gueules Cassées
627, avenue du colonel Picot

Le Coudon, BP 147

83163 La Valette-du-Var Cedex

Téléphone : 04 94 61 93 00

Demande individuelle de soutien à retourner à votre délégué

I. État civil

Nom, prénom :

N° de membre :

Adresse et téléphone :

Nombre d'enfants à charge et âge :

Profession avant la retraite :

II. Motif de la demande

.....

.....

.....

III. Renseignements à fournir

A. Montant annuel des revenus		B. Patrimoine		
Montant total des salaires :		Résidence principale :	Oui ☐	Non ☐
Montant total des retraites :		Résidence secondaire :	Oui ☐	Non ☐
Revenus de valeurs mobilières :		Patrimoine locatif :	Oui ☐	Non ☐
Revenus locatifs :				
Pension militaire d'invalidité :				
Aide sociale :				
Aide personnalisée au logement :				
Allocation personnalisée d'autonomie :				
TOTAL				

IV. Pièces à joindre justifiant la demande

Avis d'imposition – Dernier avis de virement de pension militaire d'invalidité – Devis des travaux de restauration prothétique – Devis appareillage auditif – Devis achat équipement ou travaux ménagers – Promesse de vente – Contrat de prêt – Autres

Signature du demandeur

V. Avis du délégué régional

.....

.....

.....

TABLEAU DES PENSIONS ET ALLOCATIONS DES VICTIMES DE LA GUERRE

en euros, et avec le nombre de points correspondant à chacune d'elles

POURCENTAGES D'INVALIDITÉ	NOMBRE DE POINTS				NOMBRE TOTAL DE POINTS	MONTANT MENSUEL DE L'ALLOCATION	
	Pension principale	Allocations des Grands Invalides		Allocation du statut		Au 01/04/2012 point à 13,92 €	Au 01/10/2012 point à 13,93 €
		N° 1,2,3,4,5,5bis	N° 6				
10%	48				48	55,68	55,72
15%	72				72	83,52	83,58
20%	96				96	111,36	111,44
25%	120				120	139,20	139,30
30%	144				144	167,04	167,16
35%	168				168	194,88	195,02
40%	192				192	222,72	222,88
45%	216				216	250,56	250,74
50%	240				240	278,40	278,60
55%	264				264	306,24	306,46
60%	288				288	334,08	334,32
65%	312				312	361,92	362,18
70%	336				336	389,76	390,04
75%	360				360	417,60	417,90
80%	384				384	445,44	445,76
85% Sans statut	361	128			489	567,24	567,65
85% Avec statut	361	64		200	625	725,00	725,52
90% Sans statut	368	154			522	605,52	605,96
90% Avec statut	368	77		300	745	864,20	864,82
95% Sans statut	370	204			574	665,84	666,32
95% Avec statut	370	102		400	872	1011,52	1012,25
100% Sans statut	372	256			628	728,48	729,00
100% Avec statut	372	128		500	1000	1160,00	1160,83
100% + 1°	388	540		211	1139	1321,24	1322,19
100% + 2°	404	543		233	1180	1368,80	1369,78
100% + 3°	420	546		255	1221	1416,36	1417,38
100% + 4°	436	549		277	1262	1463,92	1464,97
100% + 5°	452	552		299	1303	1511,48	1512,57
100% + 6°	468	555		321	1344	1559,04	1560,16
100% + 7°	484	558		343	1385	1606,60	1607,75
100% + 8°	500	561		365	1426	1654,16	1655,35
100% + 9°	516	564		387	1467	1701,72	1702,94
100% + 10°	532	567		409	1508	1749,28	1750,54
et par degré (art. 16) en plus	16	3		22	41	47,56	47,59
100% art. 18	465	1373		351	2189	2539,24	2541,06
		1464			2280	2644,80	2646,70
100% + 1°	485	1373	50	381	2289	2655,24	2657,15
		1464			2380	2760,80	2762,78
100% + 2°	505	1373	100	391	2369	2748,04	2750,01
		1464			2460	2853,60	2855,65
100% + 3°	525	1373	150	401	2449	2840,84	2842,88
		1464			2540	2946,40	2948,52
100% + 4°	545	1373	200	411	2529	2933,64	2935,75
		1464			2620	3039,20	3041,38
100% + 5°	565	1373	250	421	2609	3026,44	3028,61
		1464			2700	3132,00	3134,25
100% + 6°	585	1373	300	431	2689	3119,24	3121,48
		1464			2780	3224,80	3227,12
100% + 7°	605	1373	350	441	2769	3212,04	3214,35
		1464			2860	3317,60	3319,98
100% + 8°	625	1373	400	451	2849	3304,84	3307,21
		1464			2940	3410,40	3412,85
100% + 9°	645	1373	450	461	2929	3397,64	3400,08
		1464			3020	3503,20	3505,72
100% + 10°	665	1373	500	471	3009	3490,44	3492,95
		1464			3100	3596,00	3598,58
et par degré (art. 16) en plus	20		50	10	80	92,80	92,87
100% + double art. 18	1032	1464	1250	601,2	4327,2	5019,55	5023,16
+ Art. 16 et 9° 100% + double art. 18	1064	1464	1250	601,2	4379,2	5079,87	5083,52
+ Art. 16 et 10° et par degré (art 16) en plus	32		50	10	92	106,72	106,80

Le chiffre le plus élevé concerne les aveugles, les paraplégiques et les amputés des deux membres.

N.B. - Dans la colonne Total n'est pas compris le montant de l'allocation n°8 de 676 points pour les aveugles, les amputés des deux mains ou des deux cuisses, et impotents totaux des deux membres bénéficiaires du statut, et fixée à 800 points pour ceux d'entre eux qui ne bénéficient pas du statut. Cette allocation est pour les autres impotents doubles ou amputés doubles, fixée à 476 points (avec le statut) et à 600 points (sans le statut).

	NOMBRE DE POINTS ANNUEL	MONTANT MENSUEL DE LA PENSION	
		Au 01/04/2012	Au 01/10/2012
Indemnité de soins	916	1062,56	1063,32
Indemnité de ménage	458	531,28	531,66
Indemnité de reclassement	687	796,92	797,49
Indemnité de ménage	275	319,00	319,23

Organisation

Conseil d'administration

BUREAU

Henri Denys de Bonnaventure
Président
Médaille Militaire

Bertrand de Lapresle
Vice-président
Grand officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

Bernard Allorent
Trésorier

Jean Roquet Montegon
Trésorier adjoint
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

André Matzneff
Secrétaire du Conseil
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

MEMBRES

Hubert Chauchart du Mottay
Président de la Fondation
Commandeur de la Légion d'honneur
Grand-Croix de l'Ordre national du Mérite

Jean Salvan
Président honoraire
Grand officier de la Légion d'honneur
Grand-Croix de l'Ordre national du Mérite

Michel Clicque
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

Charles Dauphin
Chevalier de la Légion d'honneur
Médaille Militaire
Valeur Militaire

Guy Delplace
Médaille Militaire
Croix de Guerre

William Dumont
Officier de la Légion d'honneur
Médaille Militaire
Officier de l'Ordre national du Mérite

Michel Eychenne
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Michel Franque
Commandeur de la Légion d'honneur
Grand officier de l'Ordre national du Mérite

Jean-Daniel Marquis
Médaille de la Défense nationale

Pierre Merglen
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Georges Morin
Commandeur de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Michel Nail
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Patrick Remm
Médaille Militaire
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Direction générale

Olivier Roussel
Directeur général
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Catherine Ponroy
Assistante de direction

Catherine Lefebvre
Directrice adjointe
Chargée des affaires juridiques et financières

Nabila Falek
Chef des services comptables

Alain Bouhier
Directeur adjoint
Chargé de la vie associative

Dominique Lelong
Directeur
Moussy

Isabelle Chopin
Directrice adjointe
Le Coudon

LES FONDATEURS

Colonel Yves Picot † (1862-1938)
Président

Bienaimé Jourdain † (1890-1948)
Secrétaire général

Albert Jugon † (1890-1959)
Secrétaire général

LES VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

Madame H.-A. Strong †
Chevalier de la Légion d'honneur

Madame Cathelin †

Colonel Corrin Strong †
Combattant volontaire dans l'armée française
1914-1918

À L'HONORARIAT

Jacques Fuksa
Officier de la Légion d'honneur
Médaille Militaire

Jean Monier
Chevalier de la Légion d'honneur
Médaille Militaire Croix de Guerre

Antoine du Passage
Commandeur de la Légion d'honneur
Médaille Militaire

Xavier Halgand
Officier de l'Ordre national du Mérite

Délégués régionaux et départementaux, porte-drapeaux

Alpes de Haute-Provence et Alpes-Maritimes

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Alain Bouhier

06, 04
18, rue Acchiardi de St-Léger
06300 Nice
Tél. : 01 44 51 52 00
abouhier@gueules-cassees.asso.fr

PORTE-DRAPEAU

Frédéric Durini

Lotissement les Trois Palmiers
1130, avenue de Vaugrenier
06270 Villeneuve-Loubet
Tél. : 06 12 39 08 75

Alsace

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Bernard Simon

68
5, rue Pasteur
68730 Blotzheim
Tél. : 03 89 68 43 54

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

Georges Wilbert

67
13, rue du Lavoisier
67260 Keskastel
Tél. : 03 88 00 21 62

PORTE-DRAPEAU

Georges Wilbert

13, rue du Lavoisier
67260 Keskastel
Tél. : 03 88 00 21 62

Aquitaine

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Michel Potriquet

24, 33, 47
5, rue André Gide
33980 Audenge
Tél. : 05 56 82 54 87
michel.potriquet@gmail.com

PORTE-DRAPEAU

Jean-Claude Dourne

9 bis, rue de l'Aiguillon
33120 Arcachon
Tél. : 05 56 54 81 00

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Jean-François Louvrier

64, 40
3, impasse des Palombes
64230 Lescar
Tél. : 05 59 81 26 56
jflouvrier@gueules-cassees.asso.fr

PORTE-DRAPEAU

Viviane Roulet

Route de Castetpugon-L'Église
64350 Simacourbe
Tél. : 05 59 68 22 50

Auvergne

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Ludovic Masson

03, 15, 43, 63
27, llot Aragon 2
63500 Issoire
Tél. : 04 63 44 50 85
Tél. : 06 07 50 75 30

Bourgogne

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Robert Esquirol

21, 58, 71, 89
9, rue des Écoles
21910 Noiron-sous-Gevrey
Tél. : 03 80 36 91 72
esquirol.robert@wanadoo.fr

PORTE-DRAPEAU

Michel Clerget

Rue de la Gare
Les Collinettes
21410 Malain
Tél. : 03 80 23 68 80

Bretagne - Pays de Loire

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Lucien Flamant

22, 35, 29, 49, 53, 56, 72
1, rue St Michel
22430 Erquy
Tél. : 02 96 72 40 81
lflamant@gueules-cassees.asso.fr

DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX

Lucien Goraguer

29
11, route de Bénodet
29950 Clohars-Fouesnant
Tél. : 02 98 57 20 06

Pierre Merglen

56
Kerprat
56450 Theix
Tél. : 02 97 43 02 80
Tél. : 06 31 95 46 39

Laurent Drouart

49, 53, 72
La Pare Gère
72510 Requeuil
Tél. : 02 43 46 44 80
Tél. : 06 18 05 22 98

PORTE-DRAPEAU

Roger Tanguy

94, rue François Coppée
29200 Brest
Tél. : 02 98 47 92 23

Centre

DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

Jean Beauval

18, 28, 45
37 bis, rue de la Sente
45400 Fleury-les-Aubrais
Tél. : 02 38 86 19 46

PORTE-DRAPEAU

Georges Leplatre

8, rue des Petits-Osiers
45140 Saint-Jean-de-la-Ruelle
Tél. : 02 38 88 44 27

Champagne - Ardenne

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Jean Deprez

08, 51, 10, 52
10, rue de Paradis
51480 La Neuville-aux-Larris
Tél. : 03 26 58 15 73
jeandep@wanadoo.fr

Corse

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

René Chiaramonti

2A, 2B

Villa St-Jean-Baptiste

Route de St Antoine,

Nocello Bas, 20200 Bastia

Tél./Fax : 04 95 31 20 00

rchiaramonti@gueules-cassees.asso.fr

PORTE-DRAPEAU

Gérard Blonde

Lotissement Santa Catalina n°29

20290 Borgo

Tél. : 04 95 31 16 02

Dom-Tom et étranger

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

René Fourcade

Délégué pour les Dom-Tom et l'étranger

7, rue d'Angalinat

31380 Montastruc-la-Conseillère

Tél. : 05 61 84 31 16

rene.fourcade@wanadoo.fr

Franche-Comté

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Jacques Mougin

25, 39, 70, 90

5, rue des Frères Piquerez

25120 Maiche

Tél. : 06 86 25 69 51

j.mougin11@aliceadsl.fr

PORTE-DRAPEAU

Phillipe Quilan

15, rue du Cordier

25620 Mamirolle

Tél. : 03 81 55 82 78

Tél. : 06 89 95 52 51

Ile-de-France

DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

Bernard Luquet

75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95

78, rue de la Fraternité

93700 Drancy

Tél. : 01 48 95 32 65

bernard.luk@free.fr

Gérard Pinson

75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95

21, rue Saint-Georges

77122 Monthyon

Tél. : 01 64 36 12 51

gpinson@gueules-cassees.asso.fr

PORTE-DRAPEAU

Gilles Ménard

6, square George Sand

78190 Trappes

Tél. : 01 78 51 10 52

gillesmenard2001@yahoo.fr

Languedoc-Roussillon

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Charles Dauphin

07, 11, 30, 34, 48, 66

18, rue Marcel Pagnol

11000 Carcassonne

Tél. : 04 34 42 23 19

Tél. : 06 60 07 60 72

charles.dauphin@neuf.fr

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

Gabriel Mene

66

Résidence L'Oiseau blanc

3 bis, allée de Bacchus

66000 Perpignan

Tél. : 04 68 56 64 52

mene.gabriel@wanadoo.fr

PORTE-DRAPEAU

Daniel Tamagni

80, avenue de la Gare

« Le Velasquez » - 30900 Nîmes

Tél. : 04 66 40 33 17

Tél. : 06 60 68 32 85

Daniel.tamagni@gmail.com

Limousin

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Michel Marilly

19, 23, 87

7, avenue Aristide Briand

87410 Le Palais-sur-Vienne

Tél. : 05 55 35 51 92

michel.marilly@free.fr

Lorraine

DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

Serge Veron

54, 55, 88

31, rue du Remenaumont

54600 Villers-les-Nancy

Tél. : 03 83 27 42 88

sveron@gueules-cassees.asso.fr

Robert Lang

57

12, impasse des Violettes

57155 Marly

Tél. : 03 87 63 40 51

rlang@gueules-cassees.asso.fr

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

André Dezavelle

55

7, rue du Paquis, St-Mihiel

55300 Chauvencourt

Tél. : 06 81 64 67 74

Tél. : 03 29 91 08 67

PORTE-DRAPEAU

Gilbert Giron

36, rue de la Libération

55300 Dompcevrin

Tél. : 03 29 90 12 14

Gilbert Piant

20, rue du Portugal

54500 Vandœuvre-les-Nancy

Tél. : 03 83 90 17 99

Joseph Zahm

2, rue des 4 Vents

57530 Maizery

Tél. : 03 87 64 45 17

Midi-Pyrénées

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Robert Aragon

09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82

Place de l'Église

09190 Saint-Lizier

Tél. : 05 61 66 25 85

DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX

Henri Daléas

65

80, chemin de la Passade

65200 Montgaillard

Tél. : 05 62 91 51 77

Frédéric Martinez

09, 12, 31, 81
5, chemin de Pelleport, Bât A
31500 Toulouse
Tél. : 05 61 54 37 49
fcj@online.fr

André Moncassin

32, 82, 46
40, rue du Général-de-Gaulle
32140 Masseube
Tél. : 05 62 66 12 61
andre.moncassin@wanadoo.fr

Nord - Pas-de-Calais**DÉLÉGUÉ RÉGIONAL****Christian Gremont**

59, 62
1278, rue de la Libération
59242 Genech
Tél. : 03 20 79 58 29
c.gremont59@orange.fr

Normandie**DÉLÉGUÉ RÉGIONAL****André Jacques**

14, 27, 50, 61, 76
8, rue des Houx
Oissel-le-Noble
27190 Ferrières-Haut-Clocher
Tél. : 02 32 34 85 67
andre.jacques552@orange.fr

PORTE-DRAPEAU**Gilbert François**

31, boulevard Raymond-Poincaré
14000 Caen
Tél. : 02 31 72 42 88

Picardie**DÉLÉGUÉ RÉGIONAL****Anselme Vilmont**

02, 60, 80
39, square Samarobrive
80000 Amiens
Tél. : 03 22 91 14 01

Poitou-Charentes**DÉLÉGUÉ RÉGIONAL****Jean-Claude Montardy**

16, 17, 44, 79, 85, 86
7, rue des Prés Guérins
17540 Loiré-de-Vérines
Tél. : 05 16 49 50 86
jeanclaudemontardy@gmail.com

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL**Robert Abian**

17
6, rue Pujos - 17300 Rochefort-sur-Mer
Tél. : 06 63 59 06 26
karinetterochefort17@gmail.com

Provence**DÉLÉGUÉ RÉGIONAL****Bernard Tomasetti**

13, 83, 84
37, rue Carnot - 13680 Lançon-de-Provence
Tél. : 04 90 59 93 36
btomasetti@gueules-cassees.asso.fr

PORTE-DRAPEAU**Michel Kruke Montreau**

Domaine des Gueules Cassées
627, avenue du Colonel Picot
Le Coudon - BP 147
83163 La-Valette-du-Var Cedex
Tél. : 04 94 61 93 00
omontreau@gmail.com

Rhône-Alpes**DÉLÉGUÉ RÉGIONAL****Michel Clicque**

01, 05, 26, 38, 42, 69, 73, 74
48, rue des Frères Lumière
01240 St-Paul-de-Varax
Tél. : 06 73 11 02 48
Tél. : 04 74 42 57 49
clicque.michel@orange.fr

DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX**Jean Matton**

05, 26, 38
758, Montée Château Grillet
38138 Les Côtes d'Are
Tél. : 04 74 58 88 71
jmatton@gueules-cassees.asso.fr

Tadj Charef

73, 74
15, rue de Rumilly
74000 Annecy
Tél. : 06 30 82 08 93
tadj.charef@wanadoo.fr

PORTE-DRAPEAU**Bernard Ledogar**

54, rue Garibaldi
69006 Lyon
Tél. : 04 72 43 05 56
ledogar.bernard@club-internet.fr

Daniel Fiat

12, rue Elsa Triolet
38550 Saint-Maurice-d'Exil
Tél. : 04 74 86 60 71
Tél. : 06 58 44 61 71
daniel.fiat@cegetel.net

André Boisier

Les Romantines
356, avenue Charles-de-Gaulle
74800 La-Roche-sur-Foron
Tél. : 04 50 25 12 19

DÉLÉGUÉS HONORAIRES**Michel Deglaire****Lucien Humblot****Joseph Lannes****Jean Lequertier****Jean Monier****Fernand Ney****Pierre Nicollin****Roger Pont****Jean-Louis Posière****Robert Preney****Jean Radjenovic****Jean Riccardi****René Rondot****André Saint-Martin****Gilbert Sanchez****Pierre Soumache****PORTE-DRAPEAUX HONORAIRES****Robert Bordachar****Gilles Kaddour****François Derrien****Jean Durand****François Pacifico****Roger Deschamps**

Ayant à 20 ans touché le fond de la détresse morale et physique,
nous nous sommes retrouvés et nous nous sommes élevés.

Nous nous sommes unis.

Dans les chemins de la fraternité, rien ne pouvait plus nous arrêter.

Nous nous sommes appelés nous-mêmes Les Gueules Cassées,
et avons adopté comme devise « Sourire Quand Même ».

Colonel Yves Picot



Union des Blessés de la Face et de la Tête

« Les Gueules Cassées »

20, rue d'Aguesseau, 75008 Paris

Tél. : 01 44 51 52 00

Télécopie : 01 42 65 04 14

site internet : www.gueules-cassees.asso.fr

e-mail : info@gueules-cassees.asso.fr

